

MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL LOCAL

AVIS ET RAPPORTS

Assemblée Générale

7 février 2012

L'avenir du tournoi international de tennis de Roland Garros

Avis présenté par le groupe de travail

Roland Garros

Membres du groupe de travail :

Véronique Gaudoux Dauvillier, Vice Présidente Section Cultures et Sport

Freddy Bitan, rapporteur

Nicolas Marguerat, Jean-Yves Cuny, Pascal Cornu Thénard, Jean Jaujay, Henri Wanecq, Carole Pineau

Nagata, Sandra Kuntzmann-Burgo, Jean-Loup Garcin, conseillers

PREAMBULE

L'étape du choix de la Fédération Française de Tennis a été franchie en 2011 : le tournoi des Internationaux de France de Roland Garros restera sur son site historique parisien face à Boulogne-Billancourt.

Pierre-Christophe Baguet a réagi, le 14 Février 2011, à la décision de la Fédération Française de Tennis de maintenir Roland Garros à Paris.

« Pierre-Christophe Baguet, Député-maire de Boulogne-Billancourt, souhaite que le projet d'extension, dont certains volets sont contestés par les riverains et les associations environnementales, puisse être discuté dans la plus large concertation : *« Nous devons travailler tous ensemble, élus de Paris et de Boulogne-Billancourt, représentants de la FFT et des associations environnementales et de défense des riverains pour permettre une insertion durable, au sens écologique du terme, du prestigieux tournoi dans son environnement urbain. »*

Dans cet esprit, le Député-maire de Boulogne-Billancourt demande que toutes les pistes d'aménagement soient étudiées, comme par exemple la couverture de la bretelle d'autoroute, pour permettre de dissiper les malentendus et de répondre aux inquiétudes légitimes des riverains sur les serres d'Auteuil et des scolaires sur le stade Hébert.

C'est ainsi qu'il a confié au Conseil Economique et Social Local, l'instance de prospective de la ville de Boulogne-Billancourt, et à son président délégué Guy Sorman, une réflexion sur l'avenir du tournoi et de Boulogne-Billancourt.

Pour Pierre-Christophe Baguet : *« Il faut que le tournoi des Internationaux de France de Roland Garros devienne un atout pour chacun : pour les sportifs et les spectateurs mais aussi pour les riverains qui côtoient au quotidien le stade et vivent avec ses contraintes. »*

SOMMAIRE

Introduction (page 4)

Un peu d'histoire (page 4)

L'évolution du contexte (page 8)

Le projet d'extension de Roland Garros (page 12)

Les propositions pour la ville de Boulogne-Billancourt (page 15)

Propositions économiques (page 17)

Propositions culturelles et touristiques (page 18)

Propositions sport scolaire et équipements sportifs de proximité (page 20)

Propositions communication/médiatique (page 21)

Propositions urbaines et environnementales (page 21)

Conclusion (page 25)

Ouvrir la réflexion sur l'ensemble des structures sportives mitoyennes avec la ville de Paris.

Les fiches de présentation /thème

Fiche N° 1 : Transports en commun (page 27)

Fiche n°2 : Automobiles et deux-roues (page 28)

Fiche n°3 : Accès au stade (page 30)

Fiche n°4 : Espaces verts et Festival de musique des Serres d'Auteuil (page 32)

Fiche n°5 : Sport scolaire et équipements sportifs de proximité (page 33)

Fiche n°6 : Divers impacts ainsi que considérations hors tournoi (page 35)

Les annexes (page 36)

1/ La lettre de saisine (page 37)

2/ Les principaux acteurs (page 39)

3/ Les chiffres de Roland Garros (page 41)

4/ Les huit réserves du Conseil Municipal du 7 juillet 2011 (page 46)

5/ Le bilan de la concertation (page 47)

6/ Les sites Internet à consulter (page 59)

7/ L'étude de la CCIP Hauts de Seine (2010) : « *L'impact de Roland Garros sur le tissu commercial et hôtelier de Boulogne-Billancourt* » (page 60)

Introduction

Roland Garros, qui fait partie des quatre tournois de tennis du Grand Chelem (avec l'Open d'Australie, Wimbledon et l'US Open), est né en 1891. Mais c'est seulement en 1925 qu'il s'ouvre aux joueurs étrangers. Alors que les "mousquetaires" ont assuré aux Français un beau palmarès dans les années 20, les victoires se font plus rares aujourd'hui...

Aujourd'hui, Roland Garros est un lieu de rencontres internationales qui réunit les joueurs, les passionnés de tennis et la presse du monde entier.

Un peu d'histoire*

Roland Adrien Georges Garros, né le 6 octobre 1888 à Saint-Denis de La Réunion, est un aviateur français, lieutenant pilote lors de la Première Guerre mondiale, mort dans un combat aérien le 5 octobre 1918 à Saint-Morel, près de Vouziers, dans les Ardennes.

Sa célébrité est d'abord venue de ses exploits sportifs en aviation, et surtout de la toute première traversée aérienne de la Méditerranée, qu'il a effectuée le 23 septembre 1913. Son nom reste associé au tournoi de Roland Garros car il se déroule dans le stade qui porte son nom depuis sa construction en 1928 pour accueillir le Challenge Round, ancêtre de la Coupe Davis.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les premières éditions du tournoi de Roland Garros se déroulaient sur les courts du Racing Club de France et du Stade Français, les deux principaux clubs de tennis de Paris.

En 1927, la France et les Mousquetaires remportent, pour la première fois, le saladier d'argent, aux Etats-Unis. Comme le veut le principe du Challenge Round (le vainqueur était qualifié directement en finale), la France doit accueillir l'année suivante, la finale. Les courts du Racing Club de France sont médiocres et ceux du Stade Français ne sont pas mieux. Il faut donc absolument construire un grand stade de tennis ! Et ce en l'espace de 9 mois.

La mission est confiée à Emile Lesieur, Président du Stade Français, et à Pierre Gillou, capitaine de l'équipe de France de Coupe Davis et président du Racing Club de France. La concession du stade Jean-Bouin, porte d'Auteuil, prend fin en cette année 1927.

La mairie de Paris, propriétaire du site, lance un appel d'offre pour la reprise du bail. La candidature commune Stade-Racing est validée le 8 décembre 1927. L'accord prévoit un bail sur 20 ans en échange d'un loyer annuel de 20 000 francs (soit 305 euros aujourd'hui) et d'une redevance de 6% sur les recettes des entrées. Le projet nécessite évidemment une importante levée de capitaux. Emile Lesieur et Pierre Gillou n'hésitent pas alors à garantir sur leurs biens personnels.

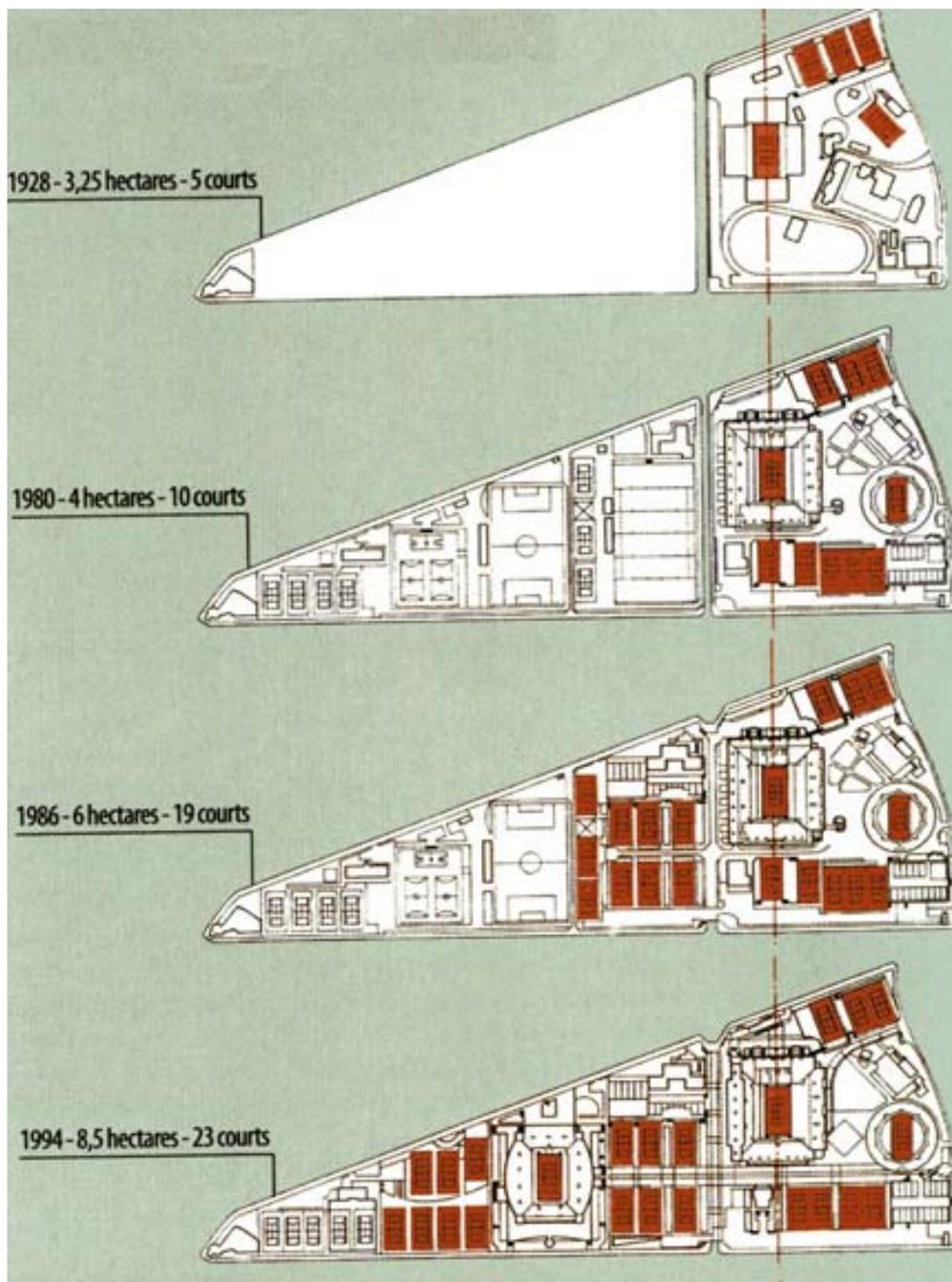
En échange, Emile Lesieur demande que le stade porte le nom de son ancien camarade : **Roland Garros**.

L'architecte Louis Faure-Dujarric du Racing club de France, reprend le flambeau. Pour parvenir à ses fins, Louis Faure-Dujarric impose une structure en béton et un style Art Déco (les célèbres Croix de Saint André). Par soucis d'économie, les tribunes sont démontables et le matériel est loué. La seule innovation permise est un système de canalisations souterraines afin d'absorber rapidement la pluie.

En mai 1928, le stade Roland Garros et son complexe sportif (4 terrains de tennis) sont prêts ! La française Sylvia Lafaurie et l'anglaise Eileen Bennet sont les premières à fouler le sol de Roland Garros (victoire de Bennet : 6/4 6/3).

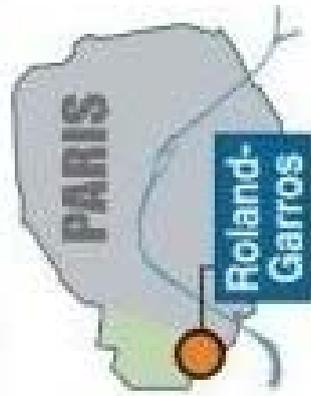
Les tribunes provisoires en bois sont remplacées par des structures permanentes en ciment. Les bâtiments (restaurant, vestiaires, salle de presse,...) sont entièrement reconstruits. Le complexe sportif Roland Garros est ainsi achevé en 1933 (1930 pour le stade).

Roland Garros sera étendu de nouveau entre 1980 et 1994. Le complexe sportif passera progressivement de 5 à 23 courts sur plus de 8 hectares. Le court Suzanne Lenglen (9 959 places) voit le jour en 1994.

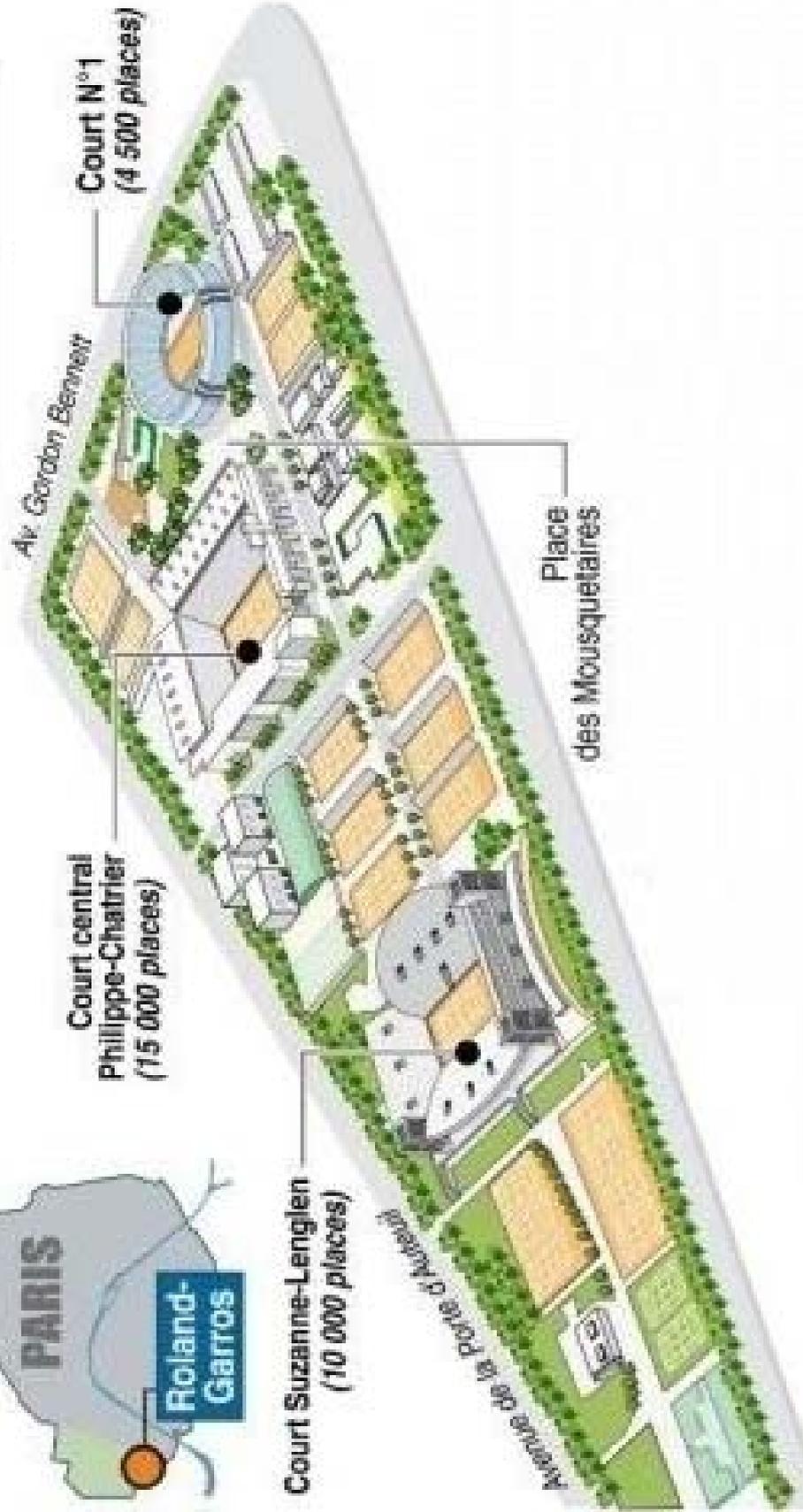


Quant au court central du stade Roland Garros, il est rebaptisé en 2001 court Philippe Chatrier, en hommage à l'ancien Président français de la Fédération International de Tennis décédé en 2000. Le projet d'extension de l'architecte Marc Mimram est retenu par la Fédération Française de tennis en 2011. (*Extrait de www.tennis-histoire.com)

Roland-Garros



Actuellement 8,5 hectares



(Source : mairie de Paris)

L'évolution du contexte

Les Internationaux de France de tennis sont l'un des 4 tournois du « Grand Chelem » et le stade Roland Garros est le plus petit des 4 stades accueillant ces tournois (14 hectares pour Flushing Meadows et 20 pour Melbourne et Wimbledon) et celui où la capacité d'accueil de spectateurs par jour est la plus faible (37.000 en moyenne soit 460.000 sur la quinzaine).

Devant le développement d'autres tournois comme Shanghai et surtout Madrid et les critiques liées à la vétusté de certaines infrastructures, la Fédération Française de Tennis (FFT) a pris la décision en 2009/2010 de lancer un projet de construction d'un nouveau stade ou d'agrandissement du stade Roland Garros au motif que le statut des Internationaux de France de Tennis en tant que tournoi du « Grand Chelem » est menacé.

Dans ce cadre, 4 projets ont été proposés :

- construction d'un nouveau stade à Versailles sur les terrains de Satory,
- construction d'un nouveau stade à Marne la Vallée,
- construction d'un nouveau stade à Gonesse, et
- agrandissement du stade Roland Garros.

Le Comité Directeur de la FFT du 11 février 2011 a retenu le projet d'agrandissement du stade Roland Garros par 30 voix sur 43.

L'Assemblée Générale de la FFT du 13 février 2011 a également retenu le projet d'agrandissement du stade Roland Garros (Gonesse étant éliminé au 1^{er} tour avec 3,27% des voix, Versailles au 2nd tour avec 14,47% des voix et Marne la Vallée au 3^{ème} tour avec 29,87% des voix. (cf. annexe)

Les points essentiels du projet d'extension dont l'investissement est évalué à 273 millions d'euros (financés à hauteur de 233 millions par la FFT sur fonds propres pour 85 millions et par recours à un emprunt de 148 millions dont la moitié est garanti par la ville de Paris et à hauteur de 40 millions par des subventions publiques dont une de 20 millions de la ville de Paris) sont les suivants :

- une superficie passant de 8,6 hectares à 12,8 hectares pendant le tournoi (et 9,6 hectares hors tournoi),
- la création d'un nouveau court de 4.950 places dans les Serres d'Auteuil,
- la couverture du court Philippe Chatrier et celle du court Suzanne Lenglen à terme,
- le déplacement du Centre National d'Entraînement (CNE) sur le stade Hébert,
- l'annexion du Fonds des Princes avec la réalisation de 5 nouveaux courts dont un de 2.000 places et 4 de 600 à 1.000 places,
- la création de la Place des Mousquetaires, espace de verdure d'environ 1,5 hectare, après la destruction de l'actuel court n°1, de l'actuel village avec annexion de la rue Gordon Bennett pendant le tournoi,
- la création d'un bâtiment avec terrasse pour l'organisation du tournoi,
- l'utilisation pendant le tournoi du jardin des Serres d'Auteuil, à l'exception de la grille d'honneur, des escaliers et du premier parterre.

Ce projet est piloté par la FFT, maître d'ouvrage, en total accord avec la ville de Paris, propriétaire du terrain, qui s'est pleinement investie (de même que la mairie du 16^{ème}

arrondissement) afin que ce projet d'agrandissement soit retenu par préférence aux trois autres projets de délocalisation.

En revanche, la ville de Boulogne-Billancourt, où sont principalement situés les riverains, n'a pas été associée à ce projet dès lors qu'elle n'est que riveraine...

Un projet de Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) a été approuvé par le Conseil de Paris lors de sa séance du 12 juillet 2011 par 141 voix sur 163 (les opposants étant essentiellement les élus EELV et quelques élus UMP du 16^{ème} arrondissement).

Cette même convention a été approuvée par l'Assemblée Générale de la FFT du 13 novembre 2011.

La FFT avait préalablement saisi, le 22 juin 2011, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur ce projet.

La CNDP avait également été saisie quelques jours plus tard par la Fédération Nationale de l'Environnement (FNE).

En tant que commune riveraine, la ville de Boulogne-Billancourt a alors été consultée et le Conseil Municipal du 7 juillet 2011 a émis un avis favorable à la demande de reconnaissance de l'intérêt général du stade Roland Garros à condition que la ville de Boulogne-Billancourt soit associée à la saisine de la CNDP et sous 8 réserves (cf. annexe).

La CNDP lors de sa séance du 6 juillet 2011 a décidé de ne pas organiser de débat public mais de recommander une concertation à l'initiative du maître d'ouvrage (FFT) sous l'égide d'un garant.

La FFT a donc décidé, conformément à cette recommandation de mettre en œuvre une procédure de concertation et a préparé un dossier de concertation, mis à disposition des groupes et personnes intéressées. La CNDP a nommé Monsieur Jean-Pierre TIFFON en qualité de garant.

Le garant de la concertation a pour principales missions de :

- veiller à la bonne information et garantir une information complète et fiable aux différents publics concernés par le projet ;
- permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer, d'émettre un avis sur le projet et de poser des questions ;
- faire en sorte que certaines caractéristiques du projet puissent, si nécessaire, évoluer grâce à la concertation.

Dans le cadre de cette concertation qui s'est déroulée du **8 octobre au 20 novembre 2011**, plusieurs réunions publiques ont été organisées:

- une première réunion générale le 10 octobre 2011 de présentation et d'organisation de la concertation,
- une réunion thématique le 17 octobre 2011 sur les aménagements du projet au cours de laquelle ont été évoqués essentiellement :
 - o la problématique du nouveau court des Serres et le transfert des collections de plantes,

- la problématique de couverture du court Philippe Chatrier,
 - la création de la Place des Mousquetaires.
- une réunion thématique le 20 octobre 2011 également sur les aménagements du projet au cours de laquelle ont été évoqués essentiellement :
 - la réalisation du CNE et la suppression du stade Hébert,
 - la suppression du Fond des Princes,
 - les conséquences sur le sport scolaire.
 - une réunion sur place dans le Jardin des Serres le 2 novembre 2011 pour visualiser le projet, suivie d'une seconde réunion de même nature, le 9 novembre 2011,
 - une réunion thématique le 3 novembre 2011 notamment sur les modalités d'utilisation des futures installations, les transports et la gestion de la phase de chantier,
 - une réunion le 15 novembre 2011 au cours de laquelle le garant a auditionné les différents acteurs (Associations d'environnement, Associations de quartiers, Associations de scolaires et professeurs d'EPS, Conseillers de Paris, riverains de Paris et de Boulogne-Billancourt) sur leurs contributions (18 contributions),
 - une réunion le 9 novembre 2011 au cours de laquelle le garant a dressé le bilan de la concertation.

La ville de Boulogne-Billancourt a obtenu la tenue d'une réunion complémentaire au Carré Bellefeuille le 7 novembre 2011 en présence des représentants de la FFT et du garant (mais sans les représentants de la ville de Paris) pour évoquer plus spécifiquement les réserves qui avaient été évoquées lors du Conseil Municipal de 7 juillet 2011. (cf. annexe)

Le garant a déposé son rapport sur la concertation, le 29 novembre 2011 en concluant que :

« - L'information du public a été réelle au début de la concertation mais insuffisamment développée en cours de celle-ci pour que l'on puisse estimer qu'a été faite une large place à l'information du public, par une publicité élargie. Dans le futur, l'information du public est à garantir par des moyens appropriés et régulièrement évalués,

- La qualité et à la sincérité des informations diffusées a été réelle, même si certaines informations ont été tardivement rendues publiques ou ont manqué de précision,

- La concertation a favorisé l'expression du public notamment à l'occasion de réunions publiques et sur le site Internet,

- La relocalisation des serres supprimées et des collections végétales qu'elles abritent a été explicitement discutée et a donné lieu à des informations plus précises et à des engagements à confirmer,

- La relocalisation des terrains de sport scolaire a été étudiée en concertation, des engagements ont été publiquement pris et méritent une confirmation de la part de la Ville de Paris et de la FFT en particulier sur les calendriers,

- L'adéquation des transports publics a été abordée en réunion publique, mais les informations fournies ont été trop partielles et contradictoires pour permettre un réel échange argumenté avec les participants. De nouvelles

informations plus précises ont été présentées en réunion conclusive et dans le compte-rendu mais n'ont pas fait l'objet d'un échange avec le public. Une analyse contradictoire des données paraît nécessaire,

- Les modalités d'information jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier n'ont pas été soumises à concertation. Les principes et modalités présentés dans le compte-rendu sont limités dans leur ambition et ne répondent pas assez aux demandes exprimées. »(cf. annexe)

Dans sa décision du 6 décembre 2011, la CNDP a estimé que le compte rendu du garant démontrait que « *ses recommandations ont été convenablement suivies par le maître d'ouvrage sur le projet d'extension du stade de Roland Garros à l'exception de celles relatives aux transports publics et aux modalités d'information du public jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier* » et a, en conséquence, recommandé à la FFT d'organiser deux nouvelles réunions publiques, en présence du garant, au siège de la FFT:

- la première portant sur l'adéquation des transports publics et conduite avec le concours des villes de Boulogne-Billancourt et de Paris, s'est déroulée le 17 janvier 2012,
- la seconde portant sur les modalités d'information du public jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier se déroulera le 24 janvier 2012.

Une réunion préparatoire s'est tenue à Boulogne-Billancourt en présence du garant le 9 janvier 2012.

Au cours de la concertation de nombreuses questions et interrogations ont été posées par les acteurs de la concertation, et notamment :

- la construction du court dans les Serres d'Auteuil et ses conséquences sur le jardin botanique et les collections (préservation de celles-ci, transfert et localisation),
- les alternatives à la construction du court dans les Serres qui ont été écartées par la FFT et notamment la couverture de l'A13 et du périphérique,
- les modalités d'utilisation du reste du jardin des Serres d'Auteuil pendant (régulation des flux de spectateurs) et hors tournoi,
- la couverture du court Philippe Chatrier (et, à terme, celle du court Suzanne Lenglen) avec la modification du PLU autorisant (sur tout le périmètre ?) une hauteur maximale comprise entre 25 et 31 mètres (au lieu de 18 actuellement),
- les modalités d'utilisation du stade, et notamment des courts couverts lors de sessions nocturnes, hors tournoi et la signature d'une charte excluant les utilisations non tennistiques,
- la nécessité d'implanter le CNE sur le stade Hébert,
- les répercussions sur le sport scolaire de la disparition du stade Hébert et du Fonds des Princes (conjuguées à celle du stade Jean Bouin) et les compensations prévues par la ville de Paris,
- la fermeture du jardin Botanique et l'accès aux Serres d'Auteuil pendant le tournoi notamment par le boulevard d'Auteuil,
- la poursuite du festival des Serres d'Auteuil,
- la durée de fermeture de l'avenue Gordon Bennett pendant au moins 9 semaines et le risque de fermeture définitive à terme,
- les difficultés de circulation et de stationnement et notamment la question du stationnement des cars TV boulevard d'Auteuil,
- l'augmentation des nuisances pour les riverains consécutives à l'apparition de sessions de nuit et à l'augmentation du nombre de spectateurs,
- la gestion des travaux en relation avec les autres projets actuellement en cours (stade Jean-Bouin, Piscine Molitor et Parc des Princes).

Cette concertation a montré que les relations entre la ville de Boulogne-Billancourt et les riverains, d'une part, et la FFT et la ville de Paris, d'autre part, étaient « assez tendues ».

Cela s'explique historiquement par les tensions consécutives à certains projets et notamment récemment à la destruction du stade Jean Bouin au cours duquel la ville de Boulogne-Billancourt s'est impliquée au côté de ses riverains dans les actions menées contre ce projet et contre la ville de Paris.

De même, en 1991 la construction du court Suzanne Lenglen avait provoqué de multiples actions, notamment judiciaires, entre les riverains et la FFT obligeant cette dernière à modifier son projet pour obtenir l'accord des riverains et à conclure une charte avec ces derniers.

Les riverains et, dans une moindre mesure, la ville de Boulogne-Billancourt sont perçus par la FFT et la ville de Paris comme les « empêcheurs de tourner en rond » dont l'unique objectif est de remettre en cause ou de retarder la réalisation du projet d'extension du stade Roland Garros.

Le projet d'extension de Roland Garros

La superficie actuelle du stade est de 8,6 hectares sur lesquels sont répartis une vingtaine de courts de tennis en terre battue utilisés pendant le tournoi, hors terrains d'entraînement, ainsi que des installations intérieures utilisées par le Centre National d'Entraînement (CNE) sur presque 2 hectares au stade Georges-Hébert.

Les 3 courts principaux sont :

- le court Philippe Chatrier (anciennement Court Central) qui date de l'origine (1928) mais qui a été rénové et reconstruit à plusieurs reprises ; sa dernière modification date de quelques années avec la démolition de la tribune C (tribune « sud ») et sa reconstruction surmontée de 2 rangées de cabines de commentateurs TV, il comprend environ 15 000 places,
- le court Suzanne Lenglen (anciennement court A) inauguré en 1994 et comprenant environ 10.000 places,
- le court numéro 1 inauguré en 1980 et comprenant environ 5 000 places.

Le nombre de spectateurs envisagés, durant le tournoi, au terme du plan de modernisation du stade après la couverture du court Philippe Chatrier serait de 600 000.

Les trois plans ci-dessous présentent : (source : www.concertationrolandgarros.fr)

- L'organisation du site hors du tournoi (43 semaines)
- L'organisation du site pendant la préparation du tournoi (9 semaines)
- L'organisation du site pendant le tournoi (3 semaines).

L'organisation du site hors tournoi (43 semaines)



L'organisation du site pendant la préparation du tournoi (9 semaines)



L'organisation du site pendant le tournoi (3 semaines)

- | | |
|---|---|
| 1 - Entrée Gordon Benett | 8 - Court de 2 000 places |
| 2 - Entrée Molitor | 9 - Village provisoire de TV |
| 3 - Entrée Fonds des Princes | 10 - Bâtiment de l'organisation du tournoi et terrasses |
| 4 - La nouvelle place des Mousquetaires | 11 - Emplacement actuel du court n°1 |
| 5 - Court Philippe Chatrier | 12 - Centre national d'entraînement (CNE) |
| 6 - Court Suzanne Lenglen | 13 - Complexe sportif Jean Bouin (incluant le centre sportif Jean Bouin et le Petit Jean Bouin) |
| 7 - Le nouveau court | |



Le calendrier prévisionnel des travaux de réaménagement du stade Roland Garros se déroulera dans le cadre d'un chantier quinquennal.

2013

Livraison du nouveau Centre National d'Entraînement (CNE) sur le site du stade Hébert.

2014

Lors des Internationaux de France, livraison du nouveau Centre des médias et du nouveau court de 5 000 places du Jardin des Serres d'Auteuil.

2015

Lors des Internationaux de France, aménagements du Fonds des Princes, avec notamment la construction d'un nouveau "Show court" de 2000 places.

2016

Lors des Internationaux de France, livraison du nouveau court Philippe Chatrier, équipé de son toit rétractable. Les travaux du court Philippe Chatrier seront étalés sur deux ans.

Les propositions pour la ville de Boulogne-Billancourt

Le groupe de travail a été missionné par le Député-maire pour réfléchir à la façon de permettre à la ville de Boulogne-Billancourt de jouir de retombées économiques, touristiques, culturelles, sportives voire médiatiques dans le cadre particulier du déroulement annuel du Tournoi de Roland Garros. En effet, depuis plusieurs années, la ville n'a pas les retours auxquels elle peut prétendre lors des Internationaux ni même en dehors des périodes du dit tournoi.

Ce rapport présente un ensemble d'actions concrètes qui se développeront à court et moyen terme, offrant des retombées pour notre ville. Certaines propositions seront opérationnelles dès les prochains Internationaux de Roland Garros qui se dérouleront du **mardi 22 mai au dimanche 10 juin 2012**. (Qualifications comprises)

Toutefois, le groupe de travail a tenu compte des spécificités et des contraintes liées au fonctionnement spécifique de Roland Garros durant les Internationaux ainsi qu'à sa situation géographique par rapport au centre-ville et aux différents lieux touristiques de Boulogne-Billancourt.

Une étude sur « *l'impact de Roland Garros sur le tissu commercial et hôtelier de Boulogne-Billancourt* » (cf. annexe) a été réalisée par la Chambre de Commerce de d'Industrie des Hauts de Seine en 2010 qui apporte les éléments suivants :

- Les Internationaux fonctionnent sur le modèle d'un *parc d'attraction*, c'est-à-dire une offre commerciale importante sur place et l'impossibilité de revenir dans l'enceinte du stade après l'avoir quittée. Certains restaurants sont ouverts le soir entraînant la sortie tardive des visiteurs.

- Les visiteurs ne sont pas dans une optique de *shopping* ou *d'achats plaisir*. Ils profitent de la restauration et de la vente des produits répondants à des besoins immédiats. D'ailleurs des commerces et des services sont mis à leur disposition sur place.
- L'hôtellerie boulonnaise profite pleinement de la présence des visiteurs de Roland Garros tant au moment du tournoi qu'en dehors.
- Les commerçants se réjouissent de l'image « haut de gamme » offerte par Roland Garros.
- Trois pôles commerciaux sont susceptibles d'être impactés par Roland Garros : les axes Jean-Baptiste Clément et Jean-Jaurès ainsi que la rue du Château.
- Durant les trois semaines du tournoi, le site de Roland Garros accueille 460 000 visiteurs payants dont 75 000 bénéficient d'un accès « privilège » et 15 000 visiteurs accrédités. (Chiffres 2009)

A noter aussi que le projet d'extension de Roland Garros va impliquer de nouveaux développements tels que :

- Le principe du double flux avec deux vagues de sorties des visiteurs en fin de matchs de jour à 17h30 et à 23h30 pour les matchs de soirée.
- L'objectif du volume de fréquentation du site dans le cadre de l'extension serait de 600 000 visiteurs sur seize jours soit une capacité du site: 55 000 spectateurs au quotidien (40 000/session de jour – 15 000/session de soirée).

A partir de ces constats, le groupe de travail a réfléchi sur un ensemble de propositions qui se déclinent autour de cinq thèmes majeurs : l'enjeu pour la ville étant de parvenir à tirer profit des flux de visiteurs et de l'image générée par Roland Garros mais aussi de créer des liens sportifs, d'améliorer l'environnement des riverains et de faire découvrir aux visiteurs les richesses architecturales et muséales de la ville :

- 1/ Propositions économiques
- 2/ Propositions culturelles et touristiques
- 3/ Propositions sportives
- 4/ Propositions communication/médiatique
- 5/ Propositions urbaines et environnementales.

Les différentes propositions sont ciblées en fonction des publics qui se rendent à Roland Garros et d'autres cibles qui peuvent avoir un impact sur le développement économique, touristique et sur l'image de la ville.

Deux grandes familles de publics se dessinent :

- Tout le public de Roland-Garros : visiteurs, entreprises sponsors, journalistes et techniciens, joueurs/sportifs avec un volet « international »,

- Les boulonnais et les habitants des communes environnantes (Paris XVI, Sèvres, Meudon, Issy les Moulineaux,...).

Toutefois, des propositions sont aussi adressées à l'attention des scolaires.

Les documents imprimés ou les éléments postés sur le web à l'attention, d'une cible internationale, seront traduits en deux langues en plus du français, à savoir l'anglais et l'espagnol.

En revanche, le nombre significatif des propositions sur lesquelles le groupe de travail a réfléchi est conséquent ; c'est la raison pour laquelle elles n'ont pas été budgétées.

1/ Propositions économiques

Propositions à court terme : Internationaux 2012

Proposition N° 1.1 : Baliser le trajet d'accès depuis Roland-Garros vers des lieux clés de la ville (commerces, cinéma,...) aux sorties des stations de métro (Michel-Ange Auteuil, Michel Ange Molitor, Porte d'Auteuil et Jean-Jaurès) via des autocollants sous forme de raquettes, balles de tennis ou de baskets collés sur les trottoirs.

Public : tout le public de Roland Garros

Proposition N°1.2 : Créer une application Smartphone à vocation économique

Il s'agit de géo localiser des commerces, des cinémas, des restaurants ou des hôtels et de donner des informations pratiques sur la ville.

Public : tous les publics

Proposition N°1.3 : Développer et promouvoir l'hôtellerie locale via l'Office du tourisme et les principaux sites internet consultés par les visiteurs. Une traduction en trois langues (français, anglais et espagnol) est indispensable. La promotion de l'hôtellerie locale aura un impact sur la taxe de séjour permettant ainsi à l'Office de tourisme de la ville d'engager de nouvelles actions de développement car doté de ressources propres. Toutefois la plupart des hôtels classés 2 à 4 étoiles travaillent déjà en partenariat avec la FFT.

Les hôtels relayeront les propositions évoquées en point 2 de ce rapport.

Public : tout le public de Roland Garros

Proposition N°1.4 : Développer le logement chez l'habitant (chambre d'hôtes, B to B) qui existe déjà, en diffusant dans le BBI et sous forme de dépliants chez les commerçants, les sites sur lesquels il faut s'inscrire. Mettre à disposition des boulonnais qui reçoivent des visiteurs, une brève plaquette sur Boulogne-Billancourt à distribuer à leurs hôtes.

Public : tout le public de Roland Garros

Propositions à moyen terme

Proposition N°1.5: Organiser une animation commerciale avec les commerçants de la ville sur le thème du tennis (décoration des vitrines, jeux chez les commerçants, mini-courts de tennis pour les enfants, concours de gâteaux chez les boulangers, sur le thème « la raquette des Mousquetaires », primé de places en finale du tournoi) en association avec l'UCABB et la FFT. Cette animation serait mise en œuvre au moment des Internationaux sur Grand Place mais aussi avec les commerçants des axes commerciaux situés avenue Jean-Baptiste Clément, au nord du Boulevard Jean Jaurès et rue du Château. Prévoir une communication avec la FFT et dans le BBI.

Public : tout le public de Roland Garros, les boulonnais et les habitants des villes environnantes (Paris XVI, Sèvres, Meudon, Issy les Moulineaux,...)

Proposition N°1.6: Négocier avec la FFT et leurs prestataires de **faire appel à des artisans/commerçants boulonnais** pour leur fournir certaines fournitures ou services.

Proposition N°1.7 : **Valoriser la location des salles de réception, auditorium et salons** de la ville sur le site internet de Roland Garros, à l'attention des entreprises sponsors et autres entreprises.

2/ Propositions culturelles et touristiques

Propositions à court terme : Internationaux 2012

Proposition N°2.1 : Réaliser un plan localisant les lieux culturels, touristiques de la ville (musées, parcs, parcours des années 30, etc...). Le recto du plan mettra en valeur les lieux touristiques et le verso comprendra les informations utiles sur les lieux culturels et touristiques de la ville (horaires d'ouverture, prix d'entrée ;...) en plus des vignettes publicitaires financées par les commerçants. (Encarts publicitaires ou coupons de réduction)

Ce plan sera distribué aux principales sorties du métro ou aux entrées de Roland Garros et mis en ligne sur le site internet de la ville et chez les commerçants participants.

Public : tout le public de Roland Garros

Proposition N°2.2 : Réaliser un « carnet découverte » (document de type format A5) **spécial Roland-Garros/Boulogne-Billancourt** présentant les activités de la ville durant les 3 semaines du tournoi. (Programmes du TOP, cinémas, heures des cérémonies religieuses,...)

Public : tout le public de Roland Garros

Proposition N°2.3 : Créer un « pass culture » proposant des prix réduits autour du patrimoine boulonnais.

Public : tout le public de Roland Garros

Proposition N°2.4 : Créer un DVD sur le patrimoine de la ville. Ce DVD pourrait être réalisé par les élèves du BTS audiovisuel de Jacques Prévert.

Public : tous les publics

Proposition N° 2.5 : Créer plusieurs kiosques de promotion de Boulogne-Billancourt avec l'Office de Tourisme de la ville de façon à valoriser ses atouts.

Deux à trois stands seront positionnés à l'intérieur du site de Roland Garros. Ces stands en bois seront tenus par des jeunes qui connaissent Boulogne-Billancourt pour en faire la promotion durant le tournoi. Des documents touristiques seront remis aux visiteurs. (Plan de la ville, dépliant,...). Des jeux, permettant d'obtenir des bons d'achats chez nos commerçants, pourront aussi être proposés.

Public : tout le public de Roland Garros

Proposition N°2.6 : Créer une application pour téléphones mobiles et tablettes (IPone, IPOD, IPAD et Android)

Il s'agit d'une application dédiée à la valorisation touristique de la ville. Cette application sera disponible en France et à l'international. Elle permettra de géo localiser certains sites touristiques.

Public : tous les publics

Proposition N°2.7 : Créer un audio-guide téléchargeable en ligne et sur téléphone portable

Permettre le téléchargement des contenus patrimoniaux de la ville via un audio-guide qui pourra aussi bien se télécharger à partir d'un Smartphone que du site internet de Boulogne-Billancourt et de Roland Garros.

Public : tous les publics

Proposition N°2.8 : Compléter le « guide du spectateur de Roland Garros » en ligne sur le site internet de Roland Garros en proposant de valoriser la ville de Boulogne-Billancourt. Par exemple : rajouter dans la rubrique « les animations à l'extérieur du stade » : les musées ou commerces de la ville, les parcs, les animations / jeux pour enfants, les « que faire s'il pleut ... » (page 21 du guide 2011).

Public : tout le public de Roland Garros

Proposition N°2.9 : Créer un parcours touristique « Boulogne-Billancourt - XVIème » pour les touristes en relation avec le Musée de Roland Garros, la FFT et la Mairie du XVIème.

Public : tous les publics

Proposition N°2.10 : Organiser des prêts et des échanges d'œuvres picturales et sculpturales, ayant notamment une connotation sportive appartenant aux musées de Boulogne-Billancourt et/ou au Musée de Roland Garros. Prévoir une diffusion d'informations sur le contenu de nos musées Boulonnais.

Créer l'évènement dans l'Espace Landowski : exposition dans le hall.

Public : tous les publics

3/ Propositions sport scolaire et équipements sportifs de proximité

Propositions à moyen terme

Proposition N°3.1 : S'assurer que la livraison des nouveaux gymnases pérennes de type C* sur Géo André et Suchet devrait précéder la destruction du stade Hébert et du double gymnase du Fonds des Princes. (*gymnase dont la taille est légèrement supérieure à un terrain de hand-ball)

Proposition N°3.2 : Les installations des pelouses d'Auteuil devraient être pérennes et compatibles avec la pratique du sport scolaire (accès sécurisés, éclairage correct pour activités sportives le soir en hiver, vestiaires, locaux de stockage, prise en compte de l'usure du gazon), toujours antérieurement à la démolition du stade Hébert et du double gymnase du Fonds des Princes.

Proposition N°3.3 : Demander le remplacement des deux courts de tennis municipaux qui existaient au Fonds des Princes, par exemple au sein du Club Paris Jean Bouin, ainsi que la réservation d'un contingent de créneaux horaires aux scolaires boulonnais riverains.

Proposition N°3.4 : Prévoir la construction, aux normes, d'une piste d'athlétisme (200 m) et d'un terrain de hand-ball, par la réduction de l'espace dévolu aux 4 courts programmés, sur la partie du stade Hébert qui restera accessible aux scolaires.

Proposition N°3.5 : Différer la démolition du stade Hébert au-delà de janvier 2013.

Proposition N°3.6 : Trouver une solution satisfaisante pour les rugbymen boulonnais qui avaient obtenu le stade du Saut du loup en 1991, en compensation, lors de la précédente extension de Roland Garros.

Proposition N°3.7 : Mettre à disposition du TCBB, lorsqu'ils seront disponibles, des créneaux horaires sur les futurs courts prévus au Centre National d'Entraînement.(CNE)

Proposition N°3.8 : Signer un acte officiel de solidarité et de partenariat avec la Fédération Française de Tennis et Roland Garros afin de trouver des accords sur des actions de type :

- un rapprochement avec les établissements scolaires pour partager leurs espaces (courts de tennis, gymnase,...)
- obtention d'une priorité de réservation pour les riverains bouloonnais.
- choisir un certain nombre de ramasseurs de balles à l'ACBB.

4/ Propositions communication/médiatique

Propositions à moyen terme

Proposition N°4.1 : Elaborer une campagne de communication en associant systématiquement le mot « Roland Garros » aux mots « Paris-Boulogne » ce qui donnera la phrase : « Roland Garros Paris-Boulogne ». Tous les documents imprimés et web ayant trait à cet évènement auront cette signature.

Proposition N°4.2 : Communiquer sur le site internet et sur la page Facebook de la ville en postant des informations sur les animations et les lieux touristiques à visiter.

Proposition N°4.3 : Réaliser une opération médiatique pendant les Internationaux avec le **journal l'Equipe** dont le siège est situé sur le Trapèze.

Proposition N°4.4 : Concevoir une campagne d'affichage dans le métro sur les stations Michel-Ange Auteuil, Michel-Ange Molitor, Porte d'Auteuil et Jean-Jaurès et/ou dans les abribus et/ou sur les grands panneaux Decaux à l'approche de Boulogne-Billancourt.

Cette campagne portera sur les atouts de patrimoniaux de la ville de Boulogne-Billancourt voire sur les évènements commerciaux mis en place.

Proposition N°4.5 : Imprimer sur l'envers des billets de Roland Garros une vignette « Boulogne Billancourt ».

5/ Propositions urbaines et environnementales

Transports en commun

Proposition N°5.1 : Médiatiser de façon concertée (ville de Boulogne-Billancourt, ville de Paris, FFT et surtout la RATP) compte-tenu des nouveaux accès au stade, l'accès facile et rapide à Roland Garros par :

- la station Boulogne-Jean Jaurès via la ville de Boulogne-Billancourt vers la nouvelle entrée Fonds des Princes,
- la station Marcel Sembat vers la nouvelle entrée Molitor rebaptisée « Boulogne ».

Proposition N°5.2 : Développer la prévente de billets combinée à la navette de desserte à partir des transports en commun.

Proposition N° 5.3 : Fédérer les acteurs de la « banane sportive » pour le passage du T2 sur le trajet du PC (porte de St Cloud, puis Porte de Molitor et Porte d’Auteuil).

Proposition N°5.4 : Afficher de façon transparente le coût de l’augmentation de la fréquence des dessertes en transports en commun et sur qui en repose le coût (ligne 10).

De façon incidente, le CESL suggère au Conseil municipal de la ville de s’emparer de la question du trajet du T2, ceci à l’occasion des travaux actuels, en utilisant l’argument du risque de saturation de la « banane sportive ». Il conviendrait, nous semble-t-il, de militer énergiquement afin que le trajet du Tram T2 emprunte, après le pont du Garigliano, l’Avenue de Versailles et le Bd Murat plutôt que le Bd Exelmans, cette desserte étant stratégique pour les populations et les familles des quartiers de Boulogne-Est notamment ceux à proximité de la porte de St Cloud (salariés, lycéens, personnes âgées...).

Automobiles et deux-roues

Proposition N°5.5 : Inciter au covoiturage (2,7 personnes par voiture en moyenne actuellement) par des mesures incitatives, notamment via le site internet de la ville.

Proposition N°5.6 : Réserver des parkings éloignés du stade Roland Garros et **ajouter des navettes** à grande capacité financées par la FFT.

Proposition N°5.7: Augmenter le nombre et la cadence des navettes existantes et le nombre **des** dépose-minute de taxis.

Proposition N°5.8 : Augmenter l’usage du vélo et du Vélib’ d’autant que, s’agissant du Vélib’, les deux villes concernées sont équipées à cet effet. Envisager la possibilité d’installer des stations de Vélib’ temporaires.

Proposition N°5.9 : Veiller à l’application de la Charte d’Aménagement Durable du Bois de Boulogne de 2003, qui interdit les stationnements sauvages dans le bois, tant aux voitures qu’aux deux-roues.

Accès au stade

Proposition N°5.10 : Préserver un accès au Jardin des Serres par l'avenue Gordon Bennett côté Boulogne, 52 semaines par an, aux heures d'ouverture du jardin, même sous la forme d'un couloir piétons-poussettes-personnes à mobilité réduite.

Proposition N°5.11 : Inclure, dans la Charte d'Usage des courts, à négocier avec les associations de riverains, **l'interdiction d'utiliser le court sur les Serres d'Auteuil pour des manifestations hors tournoi** ou encadrer très strictement cette faculté (quelques évènements par an¹).

Proposition N°5.12 : Confirmer le maintien du passage piéton par l'ex rue Suzanne Lenglen hors tournoi.

Proposition N°5.13 : Communiquer sur les nouveaux accès au tournoi de Roland Garros-Paris-Boulogne par l'accès Fonds des Princes et l'accès « Molitor » déplacé face à l'angle de l'Avenue Robert Schuman et rebaptisé accès « Boulogne ».

Proposition N° 5.14 : Faire déplacer l'accès n°2 « Molitor » dans l'axe du Boulevard Robert Schumann, accès plus central pour RG et dans l'axe de notre station de métro Marcel Sembat.

Espaces verts et Festival de musique des Serres d'Auteuil

Proposition N°5.15 : Demander aux services de la ville de Paris (DEVE – Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) **une clarté et une transparence totale** – y compris budgétaire – **sur les modalités de déplacements des collections botaniques** en exigeant un minimum « d'opérations tiroirs »¹.

Proposition N°5.16 : Relocaliser le Festival de musique des Serres d'Auteuil au sein des Serres Formigé ou dans les bâtiments en meulière de l'allée des Serres.

Proposition N°5.17 : Exiger l'ouverture de la nouvelle Place des Mousquetaires hors tournoi comme l'est un jardin public municipal (de jour uniquement).

¹ Cette possibilité est limitée, dans la Charte d'utilisation du Parc des Princes, à trois évènements non sportifs par an.

Proposition N°5.18 : Faire estimer et budgéter les coûts de transfert des collections des Serres vers leur implantation définitive.

Divers impacts ainsi que considérations hors tournoi

Proposition N°5.19 : Réserver, exclusivement aux personnes titulaires du laissez-passer boulonnais, **un contingent de places** ainsi qu'un avantage aux scolaires riverains.

Proposition N° 5.21 : Effectuer un chiffrage économique de l'ensemble des nuisances subies par les riverains boulonnais, incluant un **bilan carbone**, ceci par un cabinet spécialisé qui pourrait être financé par la FFT.

Proposition N°5.22 : Exiger, en parallèle des travaux sur la « banane », **une requalification d'ensemble et la sécurisation des alentours du stade** : Carrefour des Anciens combattants, alentours de la piscine Molitor, rue Nungesser et Coli, Av. du Gal Sarrail et la Place de la Porte d'Auteuil totalement asphyxiée en période de tournoi.

En complément de ces propositions, le groupe de travail a recherché différents éléments liés à deux alternatives pouvant répondre à une partie de l'extension de Roland Garros.

En effet, l'aspect le plus contesté du projet d'extension est la construction d'un nouveau court de 4.950 places dans les serres d'Auteuil situé à l'emplacement sud-est en limite du boulevard d'Auteuil du jardin botanique.

D'autres alternatives ont été évoquées :

- La première hypothèse consistant à couvrir le périphérique au niveau de l'échangeur de la porte d'Auteuil ; cette solution avait déjà été évoquée dans le cadre du projet olympique de Paris pour les JO de 2012
- La seconde consistant à couvrir la bretelle d'accès à l'autoroute A13 le long de l'avenue de la porte d'Auteuil.

Cette double alternative a été écartée tant par la FFT que par la ville de Paris.

La FFT n'est pas favorable au projet de couverture du périphérique car il aurait pour conséquence une discontinuité du stade. En effet le nouveau court qui serait construit sur le périphérique couvert ne serait pas relié directement au stade Roland Garros en raison de son éloignement de plusieurs centaines de mètres.

Il convient de noter que le coût des travaux de couverture induits par ce premier projet avait été chiffré à 141 millions d'euros en 2005 (regroupement des bretelles locales d'accès au périphérique intérieur et à l'autoroute A13 dans une trémie avec rétablissement du trottoir nord de l'avenue de la porte d'Auteuil).

Le second projet qui présente l'avantage de préserver l'unicité de l'enceinte de Roland Garros n'a, à notre connaissance, pas fait l'objet d'études poussées. Son coût fait l'objet d'interprétations différentes de quelques dizaines de millions d'euros, selon ses partisans à 550 millions selon les services de la ville de Paris.

La FFT estime également que cette alternative n'est pas envisageable en raison de l'incertitude liée à son financement. Les études nécessaires à la réalisation d'un chiffrage précis et le délai d'obtention de l'accord des collectivités publiques risqueraient de retarder le projet pendant plusieurs années.

En outre, certains points techniques et réglementaires restent en suspens :

- Construction du court sur la bretelle (avec les problèmes techniques liés aux fondations sur le tunnel et à la hauteur du court qui en découlerait) ou en lisière du Bois de Boulogne ?
- Détournement de l'avenue de la porte d'Auteuil,
- Allongement du tunnel de la bretelle d'accès à l'autoroute A13 (entre le périphérique et le pont de Saint-Cloud) alors même que la partie de ce tunnel est considérée comme l'un des tunnels les plus dangereux de la région parisienne en raison notamment de l'absence de sorties de secours,
- Compatibilité de la construction d'un nouveau court avec la charte d'aménagement du Bois de Boulogne.

A cet égard, il convient de noter que, dans son rapport du 29 novembre 2012, le garant a demandé que *« les études alternatives, antérieures au projet actuel, soient rendues publiques et que la FFT précise en quoi elles lui semblent inopportunes »*.

Conclusion

Le sujet sur l'extension de Roland Garros, confié au groupe de travail du CESL, est un sujet sensible tant sur le plan politique, sportif qu'environnemental.

Pendant la période de réflexion du groupe, de nombreux événements (concertation, articles de presse, réunions d'échanges, pétitions des associations,...) sont venus « perturber » et remettre en question l'avancement des travaux. De nombreuses propositions ont été toutefois réfléchies pour répondre aux enjeux économiques, touristiques et environnementaux de ce projet d'extension.

Le groupe de travail préconise qu'une réflexion plus globale et qu'une négociation d'ensemble avec la ville de Paris, sur les sites sportifs, long de 4,2 km constitutifs de la « banane sportive », soient engagées pendant toute la durée des travaux (2012-2015).

Schéma de la « banane sportive »



- 1- Roland Garros
- 2 - Stade Suchet
- 3 - Hippodrome d'Auteuil
- 4 - Stade Hebert
- 5 - Piscine Molitor
- 6 - Stade Jean Bouin
- 7 - Parc des Princes
- 8 - Centre sportif Géo André
- 9 - Stade de Coubertin
- 10 - Stade du Saut du Loup

Les fiches de présentation/thème

Fiche n°1 : Transports en commun

Le stade Roland Garros est très bien desservi par les transports en commun : deux lignes de métro (ligne 9 et ligne 10), quatre lignes de bus (bus n°52, n° 72 et n° 123, ainsi que le bus n°241 qui dessert Rueil-Malmaison) et, à terme, le tram T2 autour de Paris. Toutefois, l'utilisation des transports en commun par les spectateurs du tournoi – qui a progressé fortement de 48% en 2004 à 64% en 2011 - semble avoir atteint un plafond. Seule la construction d'une station du Tram T2 à proximité de la porte d'Auteuil, celle-ci étant encore hypothétique et de toute façon à longue échéance, redonnera une marge de progression sensible à l'utilisation du transport en commun pour se rendre au stade.

A contrario, l'extension programmée induira nécessairement une fréquentation plus importante du tournoi :

* en journée : entre + 2 500 et + 7 000 visiteurs supplémentaires selon les estimations, les jours concernés (la période la plus sensible étant la première semaine et non la dernière semaine) ;

* en soirée : entre + 7 000 et + 10 000 visiteurs pour les matchs en nocturne sur le nouveau court Ph. Chatrier d'une contenance de 15 000 places².

Surtout, la coïncidence d'événements sur les trois stades de la « banane sportive »³, peut voir affluer vers cette zone, si les plannings ne sont pas concertés et à l'issue des modernisations en cours, l'équivalent de la population boulonnaise en un seul soir :

- Rugby → Stade Jean Bouin : agrandi à 20 000 spectateurs
- Tennis → Stade Roland Garros étendu à 40 000 spectateurs le jour + 10 000 le soir
- Football → Parc des Princes : 45 000 spectateurs,

soit au maximum entre 110 000 et 120 000 spectateurs par jour. Il est à noter que les nouveaux sponsors du Parc (les Emirats Arabes Unis) envisagent d'exploiter l'équipement de façon plus intense...

Dans ce quartier et s'agissant de la période du tournoi (2^{ème} quinzaine de mai), le risque maximum se situe sur la tranche horaire 18H-20H, déjà fort encombrée en termes de trafic auto parisien et qui verra se croiser dans la zone les sortants et les entrants aux diverses manifestations sportives. La moindre erreur dans la coordination des grands événements sportifs des mois de mai et juin provoquerait l'engorgement total des transports en commun, pourtant utilisés quotidiennement par de nombreux lycéens et des personnes âgées, dans le sens Boulogne-Paris ou le sens inverse.

Il apparaît que les augmentations programmées de cadence des métros (L9 et plus récemment L10) ne sauraient absorber l'affluence additionnelle liée à la modernisation des trois stades. Surtout, la création de deux nouveaux accès au stade Roland Garros (entrée Molitor, entrée Fonds des Princes) ne devrait pas parvenir à remettre en cause l'hégémonie de l'accès par l'Avenue de la Porte d'Auteuil (87% des accès « transports en commun »).

² La FFT indique qu'une partie des spectateurs en nocturne ne sont autres que des visiteurs en journée qui prolongent leur fréquentation alors qu'ils sont déjà sur place pour les matchs de la journée...

³ Banane sportive= stades Hébert et Suchet, Roland Garros, Piscine Molitor, stade Jean Bouin, Parc des Princes, Géo André, stade de Coubertin et stade du Saut du Loup.

Fiche n°2 : Automobiles et deux-roues

Le tournoi de Roland Garros engendre à proximité du stade le stationnement de 3 800 voitures par jour en moyenne contenant 2,7 personnes (chiffres FFT), soit 10 260 personnes, ce qui représente 32% des visiteurs. Ces 3 800 véhicules stationnent :

- Soit sur les places prévues à cet effet dans le bois de Boulogne (1 800 places : pelouse de St Cloud, pelouse Mortemarre,...)
- Soit sur les stationnements autorisés alentours (1170 places : hypermarché Carrefour, parking souterrain de la station ELF Porte de St Cloud...).

A cela il faut ajouter entre 800 et 1000 véhicules par jour garés en infraction dans le bois (8 à 10 000 sur l'ensemble du tournoi).

Du point de vue des habitants du quartier, majoritairement bouloonnais, l'affluence de véhicules automobiles, leur stationnement sauvage et la fermeture de maints accès et cheminements stratégiques causent des perturbations graves dans leur vie quotidienne, ceci tout au long du tournoi⁴. Par exemple, la fermeture programmée de l'avenue Gordon Bennett – dont la durée passera de 3 à 6 semaines minimum⁵, engendre un détour important et des temps de trajets démultipliés pour les bouloonnais désireux de regagner la bretelle d'accès au périphérique nord. Les bouloonnais contraints d'utiliser leur voiture pour simplement aller travailler ou déposer leurs enfants à l'école ne le pourront plus.

Un nouveau dispositif de sécurité et de régulation de la circulation des véhicules autour du stade a été mis en œuvre. Celui-ci, désormais contrôlé par la Préfecture de Police de Paris, a été resserré en 2011 par : la mise en place du dispositif policier dès 7H30 le matin, le déport du périmètre de stationnement des deux-roues Bd d'Auteuil vers Paris, la présence renforcée d'agents de la police nationale aux points de contrôle et l'interdiction aux cars de stationner devant l'école privée sous contrat Dupanloup, établissement qui concentre en lui l'ensemble des nuisances collatérales au tournoi.

Dans le cadre de l'extension du stade, de nouvelles mesures sont prévues telle que la modification du Bd d'Auteuil qui deviendra un axe de desserte et de transit mais pas de stationnement. Au demeurant, les besoins en livraison du nouveau stade étendu ont-ils été correctement anticipés ?

Rien ne permet d'affirmer que la forte augmentation de la fréquentation attendue (le jour : entre + 2 500 et + 7 000 visiteurs supplémentaires et en soirée⁶ : entre + 7 000 et + 10 000 visiteurs) n'engendrera pas un trafic automobile supplémentaire estimé, en moyenne, à + 600 véhicules le jour et + 1 000 véhicules le soir. Les spectateurs nocturnes sont plus enclins à prendre leur voiture pour éviter un retour en transports en commun. Ainsi, le report intégral du flux additionnel vers les transports en commun n'est pas une hypothèse crédible. De plus, la FFT refuse d'inscrire (et de financer) au programme actuel la création de places de parking à proximité du stade agrandi. L'argument avancé, qui consiste à simplement affirmer la priorité aux transports en commun, semble spécieux. Les dégâts

⁴ A ce propos, la mobilisation voire la colère rentrée (ou pas) de certains Bouloonnais exprimées lors des réunions menées dans le cadre de la concertation est le résultat du caractère unilatéral ressenti comme une violence sans aucune compensation de l'invasion de leur quartier par les automobiles et de la paralysie de leurs déplacements pendant les 3 semaines du tournoi qui passeront à 6 semaines avec une affluence jusqu'à 23H30 désormais...

⁵ Dans le projet d'élargissement, il était question de 9 semaines de fermeture de l'Av. G. Bennett à l'origine, mais la concertation menée avec les associations de quartier a conduit la FFT à compresser ce délai à 6 semaines

⁶ Il est tenu compte des visiteurs qui resteront simplement pour visionner des images sur le nouvel écran géant qui sera installé au droit du nouveau court Chatrier.

causés à l'environnement naturel et les risques consécutifs aux stationnements sauvages dans le bois de Boulogne (800 à 1 000 véhicules chaque jour et bientôt davantage !) ne pourront être longtemps ignorés. Si le déficit de places de stationnement est réellement de 1 000 places aujourd'hui (certains avancent plutôt le chiffre de 2 000 places), au terme de l'extension il sera de 1 000 places de plus. Est-il alors raisonnable de ne pas prévoir la construction de places de parkings supplémentaires sachant que 2 à 3 000 véhicules chercheront une place chaque jour pendant le tournoi?

Par ailleurs, le manque de place pour les cars médias (vers la rue des pins), apparaît préoccupant, ceci alors même que le nombre de chaînes TNT ne cessent de croître, tout comme le nombre de chaînes à l'international (chinoises notamment) intéressées par l'évènement.

Chaque jour de tournoi, 600 à 700 deux-roues se garent aux alentours du stade. Depuis 2011, une barrière leur interdit d'approcher sur le trottoir bouloonnais du Boulevard d'Auteuil. Une grande majorité de ces deux roues, notamment des scooters, encerclent ainsi le trottoir d'enceinte du stade, et notamment celui du Boulevard d'Auteuil, côté « Bois ». Des mesures de police drastiques sont prises pour réduire le stationnement sauvage mais les contrevenants restent nombreux.

Sur une partie du boulevard d'Auteuil, les scooters sont désormais interdits. Toutefois, la nouvelle entrée du Fonds des Princes risque d'attirer un flux nouveau de scooter à l'ouest du stade.

Fiche n°3 : Accès au stade

Le stade Roland Garros est actuellement doté d'une porte principale, la Porte des Mousquetaires, située Avenue de la porte d'Auteuil. Elle accueille, avec l'entrée située avenue Gordon Bennett, l'essentiel du public, public qui a préacheté ses billets sur internet ou qui est doté d'une ou plusieurs invitations. A terme, après extension, le stade offrira cinq entrées qui se répartiront ainsi (avec les estimations correspondantes) :

- Entrée des Mousquetaires : 80 % des accès (principalement e-billets)
- Entrée Molitor : 12% des accès (e-billets)
- Entrée Fonds des Princes : 6% des accès (e-billets)
- Entrée village TV : 1% des accès (e-billets)
- Entrée Organisation : 1% des accès (e-billets).

La nouveauté introduite par l'extension est la création de deux nouveaux accès significatifs en termes de volume : Molitor et Fonds des Princes. L'accès Molitor permettra de desservir le nouveau court de 4 950 places dans le jardin des Serres d'Auteuil. La création du nouveau court dans les Serres d'Auteuil pose question à la population bouloonnaise riveraine, tant lors du tournoi qu'en dehors des périodes de tournoi.

En période de tournoi, la privatisation de l'avenue Gordon Bennett (9 semaines, ramenée à 6 semaines suite à la concertation) constitue un obstacle à l'accès au Jardin Botanique des Serres d'Auteuil pour le public de Boulogne-Billancourt. Cet aspect constitue une des réserves votée par le conseil Municipal le 7 juillet 2011. De nombreuses familles avec enfants et personnes âgées du voisinage utilisent ce lieu comme un grand square de quartier, en sortie des écoles ou pour profiter de ce cadre enchanteur dans la soirée à la belle saison. Cette faculté doit être préservée 52 semaines par an.

En dehors des périodes de tournoi, c'est a contrario les nuisances occasionnées par les accès aux Serres d'Auteuil pour des événements à venir qui inquiètent les associations de riverains⁷. En effet, les associations demandent la communication de la Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) annexée à la délibération du Conseil Municipal de la ville de Paris. En effet, le document prévoirait⁸, sur l'insistance de la Ville de Paris et non de la FFT, la possibilité d'organiser des événements non sportifs afin de rentabiliser la construction de cet édifice coûteux. C'est donc tout simplement la circulation, notamment celle du bus 123 sur le Bd d'Auteuil qui risque d'être empêchée plus de 3 semaines par an, surtout si ces événements coïncident avec d'autres événements sportifs (football, rugby).

Le nouvel édifice critiqué par ailleurs pour sa grande hauteur affecterait la vue des riverains et, surtout, occasionnerait des dégâts irréversibles lors de sa construction sur les collections rares contenues dans les serres chaudes actuelles qui seraient déplacées.

La Ville de Paris indique de son côté que ce projet s'inscrit dans une stratégie plus large de renouveau du Jardin Botanique de Paris incluant, outre les Serres d'Auteuil, le parc Floral, le parc de Bagatelle et l'Arboretum de l'école du Breuil dans le bois de Vincennes.

⁷ Si l'on fait abstraction un temps de celles qui rejettent purement et simplement l'extension du côté des Serres...

⁸ La protestation des associations résulte surtout de la non publication de ce document qui semble cacher quelque chose.

Pour la ville de Boulogne-Billancourt, le positionnement de cette entrée à l'extrémité ouest de l'Allée des Serres requalifiée pour l'occasion constituerait en même temps une invitation à la promenade dans Boulogne- Billancourt à l'issue du match en ouvrant Roland Garros vers l'avenue Robert Schuman et en faisant « regarder » le Tournoi des Internationaux vers Boulogne-Billancourt et pas exclusivement vers Paris. Il est rappelé que la station Marcel Sembat – qui serait alors à peine plus loin d'une entrée du stade que la station Porte d'Auteuil - est très fréquentée et beaucoup plus connue que la station de métro Michel-Ange Molitor.

Fiche n°4 : Espaces verts et Festival de musique des Serres d'Auteuil

Il est tout d'abord rappelé que le jardin botanique des serres d'Auteuil est classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le déplacement des collections contenues dans les Serres chaudes à l'emplacement prévu pour le stade de 4 950 places est vivement critiqué.

S'agissant du Festival des Serres d'Auteuil, le Conseil Municipal de Boulogne-Billancourt, dans ses réserves votées le 7 juillet 2011, a demandé le maintien de ce festival dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Lors de la concertation organisée par la CNDP, a été évoqué le transfert de ce festival dans le jardin du Pré Catelan, ce qui ferait perdre quelque peu son caractère « bouloonnais » à l'évènement. Une relocalisation dans les Serres Formigé ou dans l'allée des Serres (bâtiment en meulière), si elle était possible, recevrait un meilleur accueil de la population bouloonnaise familière de ce festival. Mais ceci exige le déplacement d'autres collections de plantes contenues dans ces serres...

De même, lors de cette concertation, la FFT a proposé de laisser ouverte la nouvelle place des Mousquetaires hors tournoi⁹, comme l'est un jardin public. Elle serait toutefois fermée la nuit pour cause de risque de vandalisme. Ceci serait un acquis notable mais qui ne compenserait certainement pas la perte d'un tiers du jardin des Serres 6 semaines par an...

De façon plus radicale, le collectif « Auteuil – Les Princes », membre d'Ile-de-France Environnement (IFE), combat l'idée même de sacrifier les serres chaudes du Jardin et propose une extension au nord du stade par la couverture de l'A13 sur une dalle de 9 à 12 000 m² et le dévoiement de l'Av. de la Porte d'Auteuil, ceci pour un coût de 53 à 66 M€. Le nouveau court de 5 000 places serait alors construit sur la zone du Fonds des Princes.

⁹ Espace libéré par la destruction du court n°1.

Fiche n°5 : Sport scolaire et équipements sportifs de proximité

Le 7 juillet 2011, le Conseil Municipal de Boulogne-Billancourt a émis une réserve au projet d'extension exigeant la « compensation exacte des équipements sportifs de proximité pour le sport scolaire et amateur, sans rupture de l'offre ».

En effet, le projet actuel d'extension de Roland Garros entraîne la destruction :

- du double gymnase et des cinq courts de tennis extérieurs (actuellement propriété de la ville de Paris) du Fonds des Princes,
- sur le stade Hébert, d'un terrain de sport et d'une piste d'athlétisme, remplacés par le Centre National d'Entraînement (CNE) et 4 nouveaux courts de tennis, alors que ce stade a été rénové en 2008

De plus, il conduit à éclater le sport scolaire sur 4 sites : Géo André, Suchet, Hébert et les pelouses d'Auteuil.

Deux premières vagues de réductions des possibilités pour les amateurs et scolaires du voisinage ont déjà eu lieu , une 1^{ère} vague lors de la précédente extension de Roland Garros en 1991 (pertes, jamais récupérées, d'un stade de foot, d'un terrain omnisport et de 4 courts de tennis) et une 2^{ème} vague lors de l'agrandissement du stade Jean Bouin avec promesse de compensation sur les pelouses d'Auteuil (piste, terrain de hockey, terrain de rugby et de football).

Par ailleurs, sont en cours de relocalisation :

* Sur le stade Suchet (au nord) : deux stades de 1^{ère} catégorie et un terrain de handball

* Sur le stade Géo André : un gymnase de catégorie C et une piste d'athlétisme étendue à 200m.

Le comité de Défense du Sport de Proximité (DSP) ainsi que de nombreuses associations de riverains et des conseillers de quartier de Boulogne-Billancourt déplorent la construction du CNE qui ne profitera qu'à l'élite du tennis français (200 jeunes) au détriment de 7 000 sportifs amateurs et scolaires issus de 10 établissements publics ou privés de la zone. De plus, et quand bien même toutes les demandes de remplacement seraient satisfaites, les temps sportifs effectifs des enfants seront écourtés de 30 à 45 minutes en raison de l'allongement des trajets.

Par ailleurs, il serait souhaitable de trouver à cette occasion un arrangement concernant la fin de la concession du Saut du Loup pour les rugbymen bouloonnais, car ceux-ci étaient installés sur les courts de Roland Garros à l'origine (vers l'actuel court Lenglen). Ils en ont été délogés lors de la précédente extension en 1991. La FFT leur avait construit le Saut du Loup sous la forme d'une compensation. Celle-ci ne doit pas être remise en cause aujourd'hui.

Surtout, acteur très concerné par le sujet, le TCBB (Tennis Club de Boulogne-Billancourt) regroupe 3 200 adhérents dont 85% de bouloonnais et 800 adultes et enfants en liste d'attente qui ne trouvent pas de place aujourd'hui. Pour ce club, première fédération des Hauts-de-Seine, situé sur le site Le Gallo et surtout sur le site Longchamp au rond point des Anciens Combattants, la proximité du tournoi de Roland Garros est une chance : émulation des jeunes avec d'excellents résultats en compétition, professeurs de tennis issus des meilleures équipes, visite et entraînement des jeunes du TCBB de façon périodique sur les courts (mythique pour eux) de Roland Garros... De même, la Fédération s'intéresse

au savoir-faire du TCBB pour observer ce qui se passe dans les clubs : politique de formation, animation (« les mercredi du tennis »),...

Le TCBB utilise les installations mise à la disposition par la ville de Boulogne-Billancourt. Toutefois, il manque cruellement de courts couverts. C'est pourquoi, dans le cadre de l'extension de Roland Garros, le TCBB souhaiterait négocier, lorsqu'ils seront disponibles, des créneaux horaires sur les futurs courts couverts prévus au Centre National d'Entrainement.

En tout état de cause, œuvrant dans le même monde, le Tennis Club de Boulogne- Billancourt (TCBB) ne peut qu'être favorable au maintien du tournoi de Roland Garros sur son site actuel.

Fiche n°6 : Divers impacts ainsi que considérations hors tournoi

Il convient de rappeler la très grande proximité de l'école privée Dupanloup dont les 2 500 élèves, parents d'élèves et enseignants cumulent toutes les nuisances collatérales pendant les 3 semaines du tournoi (circulation engorgée, fermeture de l'avenue Gordon Bennett, stationnements sauvages, bruit, sport scolaire affecté...). Ils mériteraient un traitement de faveur de la part de la FFT (à négocier) à destination des élèves, des parents d'élèves voire des enseignants.

Lors des réunions, la FFT a semblé prête à accorder une priorité de réservation pour un certain contingent de places qui seraient réservées aux riverains boulonnais et du XVIème arrondissement, détenteurs du laissez-passer boulonnais¹⁰. D'autres compensations devraient être recherchées.

S'agissant de l'ensemble du quartier environnant le stade, le Conseil Municipal de Boulogne-Billancourt, dans ses réserves votées le 7 juillet 2011, a demandé la « *requalification des espaces publics du site et de ses abords, ainsi que de ses accès, notamment le carrefour des Anciens Combattants* ». Une attention particulière devra être apportée à la requalification de la place de la porte d'Auteuil qui est un carrefour dangereux en période d'affluence (80% des entrées) et devra être mieux sécurisé.

Le CESL attire également l'attention des décideurs sur les risques de dysfonctionnements et d'accident encourus lors des travaux à venir (programmés entre 2013 et 2015), dans le stade Roland Garros (destruction de 50% du court Chartier pour sa couverture) et hors le stade, travaux qui seront concomitants de ceux prévus à Jean Bouin et au Parc des Princes. Ceux-ci sont destinés justement au respect des normes de sécurité en perspective de l'euro 2016. Les travaux de la piscine Molitor, débutés en décembre 2011, ne s'achèveront qu'en 2014. Le CESL rappelle que deux accidents récents viennent de se produire dans cette zone impliquant des engins de chantiers.

¹⁰ Il est précisé que, compte tenu du nombre de demandes de places non satisfaites chaque année (150 000 sur internet), cela représente un véritable avantage.

ANNEXES

1/ La lettre de saisine du Député -maire

2/ Les principaux acteurs

3/ Les chiffres de Roland Garros : résultats des votes ; le tournoi 2009 en chiffres, l'emplacement de Roland Garros et le projet de modernisation

4/ Les huit réserves du Conseil Municipal du 7 juillet 2011

5/ Le bilan de la concertation

6/ Les sites Internet à consulter

7/ L'étude de la CCIP Hauts de Seine (2010) : « *L'impact de Roland Garros sur le tissu commercial et hôtelier de Boulogne-Billancourt* »



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

LE DÉPUTÉ-MAIRE

Le 17 MAI 2011

Chm Monsieur le Président,

Dans le cadre des missions du Conseil Economique et Social Local (CESL) créé par la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2008, je vous remercie de bien vouloir programmer les études suivantes :

- l'avenir du tournoi international de tennis de Roland Garros

Alors que la Fédération française de tennis s'est prononcée pour le maintien du tournoi sur le site actuel, je souhaite recueillir l'analyse du CESL sur les conditions d'une meilleure interaction entre le développement de cet événement et les bénéfices que pourraient en tirer notre commune et les bouloonnais.

A cet effet, il serait nécessaire d'évaluer la faisabilité des différents projets d'extension et imaginer les améliorations qui pourraient être proposées aux riverains qui subissent les plus grandes contraintes.

Vos référents politiques et administratifs pour ce travail seront respectivement Mesdames Marie-France de Rose, Maire-adjoint et Isaure de Beauval, conseillère municipale, en charge du quartier Les Princes-Mamottan, Madame Catherine Defoligny et Philippe Sevestre Directeurs généraux adjoints ainsi que Monsieur Fabien Dolbeau, chargé de mission à mon Cabinet.

- l'avenir du CESL

Au terme de cette première expérience de trois ans d'activité du premier Conseil Economique et Social Local de notre ville, je souhaite recueillir vos propositions de réforme ou d'adaptation de cette instance dont la qualité des travaux ne cesse de croître.

Il convient d'intégrer dans cette réflexion le nouvel environnement institutionnel de la commune qui a intégré une communauté d'agglomération dotée d'un Conseil de développement ainsi que les observations de la Chambre régionale des comptes qui souhaite que les versements d'indemnités soient directement liés à des travaux individuellement mesurables.

Ce rapport devra m'être remis.

Vos référents politique et administratif pour ce travail seront respectivement Monsieur Vittorio Bacchetta, conseiller municipal et Messieurs Olivier Grégoire et Christian Camara Directeurs généraux de la Ville et de la Communauté d'agglomération.

.../...



- l'efficience des procédures de « périmètre de préemption des baux commerciaux »

Afin d'être en mesure d'assurer le maintien des commerces de proximité ainsi que la diversité commerciale, l'article 58 de la loi en faveur des petites et moyennes entreprises du 2 août 2005 (intégré aux articles L. 214-1 et suivants du code de l'urbanisme) a instauré un droit de préemption au profit des communes sur les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux, ainsi que sur celles des baux commerciaux.

Les services de la ville ont engagé une réflexion sur l'opportunité de mettre en œuvre ce dispositif afin d'assurer la pérennité du maillage commercial de notre territoire.

Afin de compléter ce dossier, je souhaite que le CESL puisse établir un rapport sur les résultats obtenus par des communes d'Ile de France qui ont déjà appliqué ce dispositif et les conséquences de cette application.

Vos référents politique et administratif pour ce travail seront respectivement Monsieur Jehan Coquebert de Neuville, Maire-adjoint et Monsieur Philippe Sevestre Directeur Général Adjoint.

Je vous laisse naturellement le soin de fixer un calendrier de travail adapté à chaque sujet néanmoins je souhaiterais pouvoir disposer de ces rapports au plus tard en novembre 2011.

Vous remerciant par avance de bien vouloir me tenir informé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre-Christophe Baguet

P. Baguet
Pierre-Christophe BAGUET

Copies : Mesdames Marie-France de Rose, Isaure de Beauval Catherine Defoligny, Messieurs Jehan Coquebert de Neuville, Vittorio Bacchetta, Olivier Grégoire, Christian Camara, Philippe Sevestre et Fabien Dolbeau

Monsieur Guy SORMAN
Président délégué du CESL
Annexe Delory
64 rue de la Saussière
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Annexe N°2

I - Les principaux acteurs du projet

- 1) **Fédération Française de Tennis** (Association loi de 1901)
Jean GASCHASSIN, Président
Gilbert YSERN, DG (en charge du projet)
Edouard-Vincent CALONI, directeur de la communication de la FFT
- 2) **Ville de Paris**
Jean VUILLERMOZ, Adjoint au Maire de Paris chargé des sports
- 3) **Mairie du 16^{ème} arrondissement**
Claude GOASGUEN, Maire du 16^{ème}
- 4) **Architectes**
Marc MIMRAM, architecte du projet
Monsieur CORAJOUD, architecte paysagiste
Madame LOYE-DEROUBAIX

II - La Ville de Boulogne-Billancourt

III – Les «opposants » au projet

- 1) Les **élus EELV** (représentés par Yves CONTASSOT)
- 2) Les **élus « dissidents » du 16^{ème}** (Laurence DREYFUSS et David ALPHAND)
- 3) **Association Sauvons Les Serres d’Auteuil** (Lise BLOCH-MORANGE, Présidente)
- 4) **France Nature Environnement** (Michel DUBROMEL, Vice-président)
- 5) **Ile de France Environnement** (Agnès POPELIN, Secrétaire Générale)
- 6) **Association du quartier du Parc des Princes pour la sauvegarde de ses caractéristiques**
(Roger LEBON, Président)
- 7) **Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses abords** (François DOUADY, Président)
- 8) **Association Boulogne Environnement** (Jean-Louis TOURLIERE, Président)

- 9) **Association Boulogne Patrimoine** (Bernard MAYRAND)
- 10) **Association de Sauvegarde Auteuil Bois de Boulogne** (Marc SERVEL de COSMI, Président)
- 11) **Association des Vieilles Maisons Françaises** (Philippe TOUSSAINT, Président)
- 12) **Comité de Défense du Sport de Proximité** (Samuel Cywie, Président)
- 13) **Représentants de parents d'élèves et de professeurs d'EPS**
- 14) **Riverains**

Annexe N°3

Les chiffres de Roland Garros

Roland Garros : Le résultat détaillé des votes

dimanche 13 février 2011 (Source : Lefigaro.fr)



Premier tour :

Paris (54,84%)

Marne-la-Vallée (25,07%)

Versailles (16,82%)

Gonesse (3,37%)

Deuxième tour :

Paris (64,19%)

Marne-la-Vallée (21,34%)

Versailles (14,47%)

Paris (70,13%)

Marne-la-Vallée (29,87%)

Finale :

Les chiffres clés de Roland Garros

(Source : plaquette Mairie de Paris/Roland Garros Concertation)

- 450 000 spectateurs
- 7000 heures de programmes télévisés dans 200 pays

- 250 millions d'euros, chaque année, de contribution à l'économie francilienne
- 367 millions d'euros de ressources générées par les Internationaux de France ont été redistribués pour soutenir la dynamique de tennis français des dix dernières années.

Le tournoi 2009 en chiffres

(Source : L'Internaute)

15 059 places assises, c'est la capacité du court Philippe Chatrier, anciennement « court Central ». Le 2ème plus grand, « Suzanne Lenglen », peut accueillir jusqu'à 10 076

Personnes

447 369 : C'est l'affluence record connue Porte d'Auteuil, chiffre atteint lors de l'édition 2006.
28 084 : Le nombre de spectateurs qui se sont déplacés en 2006 le premier jour du tournoi, pour voir jouer les n°1 de l'époque : Amélie Mauresmo et Roger Federer.

1 300 journalistes accrédités pour couvrir l'évènement.
6 millions de téléspectateurs, c'est le pic d'audience record réalisé par France

Argent

1 060 000 € : gain 2009 des vainqueurs homme et femme du simple (la moitié pour le finaliste malheureux). C'est le tournoi du Grand chelem qui rapporte le plus.
 Une place en demi-finale rapporte **265 000 euros** en 2008 (contre 250 000 l'an passé).
14 290 € offerts à un perdant du 1er tour du simple Messieurs.

Joueurs

10 Français vainqueurs des Internationaux de France depuis 1925 (5 hommes et 5 femmes), dont Yannick Noah en 1983, et Mary Pierce en 2000...
2000 : L'année du dernier titre français. Mary

personnes.

19 courts utilisés pour la compétition. Les 4 autres terrains que compte le site de Roland Garros servent à l'entraînement.

Télévisions au 2ème tour en 2006, pour la balle de match Monfils-Norman.

250 ramasseurs de balles.

338 arbitres ont officié en 2007, dont 72 femmes.

2 000 personnes participent au fonctionnement du tournoi : direction, comité d'honneur et personnel du stade (contrôleurs, arbitres, équipe médicale, personnel d'entretien, personnel de sécurité)

13 100 euros : dotation offerte en 2005 à un perdant du 1er tour du simple Messieurs.

16 150 460 € (contre 15 575 960 € en 2008) : montant total des prix du tournoi 2009, en augmentation de 40 % depuis 2000.

118 millions : Le budget 2007, bouclé en partie grâce à l'apport financier des 10 partenaires officiels.

Pierce avait battu l'Espagnole Conchita Martinez en finale.

1983 : L'année où Yannick Noah remporta la finale messieurs face au tenant du titre Mats Wilander.

666 joueurs et joueuses ayant pris part à l'ensemble des tableaux de Roland Garros.

6 : record de victoires du tournoi de 1970 à aujourd'hui. C'est le joueur suédois Björn Borg qui détient ce palmarès.

7 : Le record de titres dames gagnés en simple. C'est l'Américaine Chris Evert qui détient le plus beau palmarès, suivie de près par Steffi Graf (6 titres).

7 : C'est aussi le plus grand nombre de victoires en double, détenu par Martina Navratilova.

6h33 : durée du match le plus long, au premier tour 2004, entre Fabrice Santoro (vainqueur) et Arnaud Clément.

14 : L'âge de la plus jeune demi-finaliste de Roland Garros, Jennifer Capriati.

En 1990, l'Américaine est battue à ce stade de la compétition par Monica Seles, de deux ans son aînée.

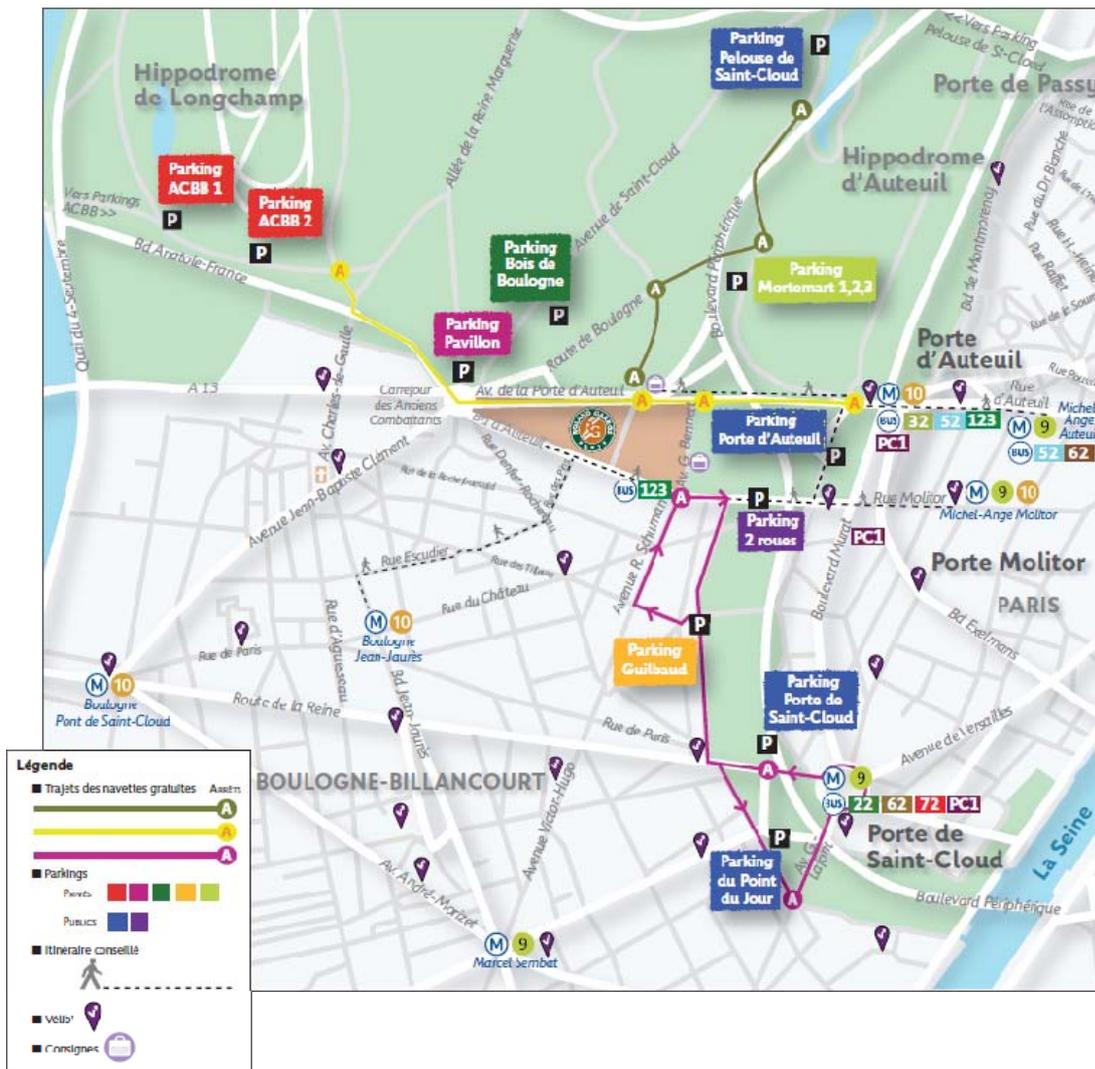
16 : L'âge de la plus jeune gagnante, Monica Seles (1990). Suivent Maria Sanchez et Steffi Graf, 17 ans en 1989 et 1987.

17 : L'âge du plus jeune vainqueur, Michael Chang (1989).

15 : L'âge d'Alizé Cornet, la benjamine du tournoi en 2005.

L'emplacement de Roland Garros

(Extrait Plan Pocket Roland Garros 2011)



Le projet de modernisation de Roland Garros

(Extrait site concertation)

LE PROJET DE MODERNISATION DE ROLAND-GARROS



Le calendrier prévisionnel du projet
Novembre 2011 : compte-rendu de la FFT et bilan du garant de la concertation

Janvier-février 2012 : enquête publique de la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU)

2012 :
- Printemps : le Conseil de Paris se verra soumettre le projet de révision simplifiée du PLU sur le site de Roland-Garros pour approbation
- Engagement des travaux du centre national d'entraînement (CNE)

2013 : livraison du nouveau centre national d'entraînement (CNE) sur le site du stade Georges Hébert
2014/2015 : livraison du court dans la zone Sud-Est du jardin des Serres d'Auteuil et de la nouvelle place des Mousquetaires

2015 : livraison des courts du Fonds des Princes et du bâtiment de l'organisation du tournoi

2016 : fin de la modernisation du court central Philippe Chatrier et des aménagements extérieurs

Le calendrier de la concertation

8 octobre : mise en ligne du site internet et mise à disposition du dossier de concertation

10 octobre : réunion publique d'ouverture

17 octobre : réunion thématique n°1
- les aménagements du stade (1)

20 octobre : réunion thématique n°2
- les aménagements du stade (2)

3 novembre : réunion thématique n°3
- le stade dans son environnement

9 novembre : audition par le garant des différents acteurs

15 novembre : réunion publique de clôture

30 novembre : remise du compte-rendu de la FFT et du bilan du garant

**Demande de reconnaissance
de l'intérêt général
du projet de réaménagement
de Roland-Garros**

La Ville émet un avis favorable avec réserves afin d'être mieux écoutée.

Dans le cadre du projet de réaménagement du stade Roland-Garros, l'avis des communes riveraines, Paris et Boulogne-Billancourt, est sollicité par le Préfet de Paris depuis le 10 juin dernier. Le conseil municipal de la Ville a émis un avis favorable à la demande de recon-

naissance d'intérêt général de l'enceinte sportive du stade à condition que: la ville soit pleinement associée à la saisine de la commission nationale du débat public, qu'il y ait compensation exacte des équipements sportifs de proximité pour le sport scolaire et amateur, sans rupture de l'offre, règlement du problème de stationnement et des flux de circulation, rédaction d'une charte précisant le nombre d'événements non sportifs sur le futur équipement, associant Paris, Boulogne, la préfecture de Police, la FFT et les associations de riverains, maintien de l'accès au public des serres d'Auteuil et du festival, requalification des espaces publics du site et de ses abords, ainsi que de ses accès, pour apporter pendant et hors tournoi une amélioration du cadre de vie du quartier, et enfin concertation préalable avec les riverains pour toute utilisation ou modification du bd d'Auteuil.

Conseil Municipal de 7 Juillet 2011
(BBI - Sept 2011)

Annexe N°5

Le bilan de la concertation

[Annexe N°5A : Accusé de réception du compte-rendu de la FFT par la CNDP](#)

Annexe N°5B : [La décision de la CNDP du 6 décembre 2011](#)

[Annexe N°5C : Le compte-rendu de la concertation de la FFT](#)

[Annexe N°5D : Le rapport du garant sur la concertation](#)

Annexe N°5A

Commission Nationale du Débat Public/SEANCE DU 7 DECEMBRE 2011

DECISION N° 2011 / 83 / SRG / 3

PROJET D'EXTENSION DU STADE DE ROLAND GARROS

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et ses articles R. 121-7 et R. 121-9,
- vu la lettre de saisine en date du 22 juin 2011, reçue le 22 juin 2011, du directeur général de la Fédération française de tennis et le dossier joint relatif au projet d'extension du stade de Roland Garros,
- vu la lettre de saisine en date du 30 juin 2011, reçue le 4 juillet 2011, du Président de France Nature Environnement,
- vu sa décision n° 2011/48/SRG/l du 6 juillet 2011 recommandant à la Fédération française de tennis d'ouvrir une concertation placée sous l'égide d'une personnalité indépendante qu'elle désignera,
- vu le compte rendu de la concertation transmis le 1er décembre par la Fédération française de tennis,
- après en avoir délibéré,
- considérant que ce compte rendu démontre que les recommandations de la Commission ont été convenablement suivies à l'exception de celles relatives à l'adéquation des transports publics et aux modalités d'information du public jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier,

DECIDE :

Article 1 :

La Commission accuse réception du compte rendu de la concertation, incluant le rapport du garant.

Article 2 :

La Commission recommande à la Fédération française de tennis d'organiser deux nouvelles réunions publiques, en présence du garant :

- la première portant sur l'adéquation des transports publics et conduite avec le concours des villes de Boulogne-Billancourt et de Paris,
- la seconde portant sur les modalités d'information du public jusqu'à l'enquête publique et pendant le chantier.

Article 3 :

Le compte rendu de ces deux réunions et le rapport complémentaire du garant seront adressés à la Commission nationale et joints au dossier de l'enquête publique.

Le Président

Philippe DESLANDES

[Annexe N°5B : La décision de la CNDP du 6 décembre 2011](#)

Document à consulter sur le site : www.concertationrolandgarros.fr ; rubrique « téléchargement » ; bilan de la concertation

[Annexe N°5C : Le compte-rendu de la concertation de la FFT](#)

Document à consulter sur le site : www.concertationrolandgarros.fr ; rubrique « téléchargement » ; bilan de la concertation

[Annexe N°5D : Le rapport du garant sur la concertation](#)

Jean Pierre Tiffon / le 29 novembre 2011

1. Préambule

Ce bilan est établi sur la base :

- Des échanges des 6 réunions publiques animées directement par le Garant,
- Des échanges de la visite de terrain tenue en présence du Garant,
- De l'audition des acteurs associatifs et des riverains tenue le 9 novembre,
- De la lecture des avis et contributions des participants à la concertation,
- De l'avis formulé à l'issue de la concertation par 19 associations nationales et territoriales,
- De la lecture des réponses aux questions mises en ligne sur le site,
- Du compte-rendu de la concertation réalisé par la Fédération Française de Tennis reçu dans une version non définitive le 25 novembre,

L'objet de ce bilan est de formuler l'avis du garant sur :

- Le compte-rendu de la FFT,
- Le déroulement de la concertation,
- Les principaux sujets et thèmes de discussion,
- Les suites envisageables à la concertation.

Ce document est remis à la CNDP pour lui permettre de formuler un avis circonstancié notamment à partir des conclusions du garant.

Il sera rendu public et mis à disposition de tous pour éclairer les différentes étapes ultérieures relatives à ce projet.

De document est remis à la CNDP le 30 novembre sur la base des documents fournis par les différents acteurs de la concertation en date du 28 novembre.

2. Le rappel de la décision de la CNDP :

La CNDP, dans sa séance du 6 juillet 2011, sollicitée volontairement par la FFT

puis par la FNE, a décidé : l'organisation d'une concertation sur le projet « d'extension » de Roland Garros.

Dans ce cadre, la responsabilité de la concertation revient au maître d'ouvrage du projet en l'occurrence la FFT. La CNDP a désigné comme garant une personnalité indépendante : M. Jean Pierre Tiffon.

La CNDP a précisé les points suivants :

« Il est recommandé à la Fédération française de Tennis d'ouvrir une concertation selon les modalités suivantes :

- Elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante que la Commission nationale désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public,
- Elle fera une large place à l'information du public, par une publicité élargie, et à l'expression du public, notamment à l'occasion de réunions publiques,
- Elle portera notamment sur l'adéquation des transports publics, la relocalisation des serres supprimées et des collections végétales qu'elles abritent,
- Elle portera également sur les modalités d'information jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier,
- Elle fera l'objet d'un compte rendu à la Commission nationale, qui sera rendu public et joint au dossier de l'enquête publique. »

En synthèse de ce bilan, le garant évaluera la concertation à l'aune des modalités ainsi définies par la CNDP.

3. Le compte-rendu de la Fédération Française de tennis :

3-1 Préambule sur le compte-rendu :

La Fédération Française de Tennis a rédigé un compte-rendu de la concertation et a communiqué au garant une version non définitive en date du 25 novembre. Ce compte-rendu est basé sur l'ensemble des contributions formulées au 22 novembre date de clôture de la réception des contributions des différents acteurs. La dernière réunion publique a eu lieu le 15 novembre et son verbatim a été mis en ligne le 21 novembre.

Ce calendrier, particulièrement serré et inhabituel, a été souhaité par la Fédération française de Tennis pour que la CNDP puisse délibérer dans sa séance du 7 décembre 2011. Ce choix de la FFT répond à sa volonté d'initier les démarches réglementaires au plus tôt.

Dans ce calendrier, le garant est en mesure de formuler un avis global sur le compte rendu tel qu'il est rédigé, mais l'empêche de formuler des remarques plus détaillées nécessitant une relecture systématique des verbatim des réunions.

Les éléments majeurs du bilan du garant, fondé sur ses propres observations et analyses, ont été présentés oralement dans la séance conclusive du 15 novembre.

Cet exposé a été considéré par les acteurs présents comme conforme à leurs propres observations. Il n'a pas fait l'objet de critiques orales ou écrites.

3-2 Évaluation générale du compte-rendu :

Le compte-rendu rédigé par la FFT expose successivement :

- la vision de la FFT de son projet,
- le contexte réglementaire de la concertation,
- le déroulement et modalités de la concertation,
- la synthèse thématique des avis exprimés,
- les enseignements et suites de la concertation.

Sur ces différents éléments, la FFT résume assez fidèlement les éléments factuels relatifs au déroulement de la concertation. Cependant, certaines analyses donnent lieu à des interprétations sur lesquelles le garant a une vision différente. Nous y reviendrons plus loin.

La synthèse thématique des avis exprimés appelle plusieurs remarques générales :

- Les positions des différents acteurs sont succinctement résumées alors que la position du maître d'ouvrage est plus largement exposée. Ce déséquilibre est regrettable car il laisse à croire que l'écoute des différents participants n'a pas été approfondie et que le compte-rendu est d'abord considéré comme une nouvelle occasion d'exprimer les positions de la FFT.

- Les positions du maître d'ouvrage reprennent pour l'essentiel des avis déjà exprimés en réunion publique. En les confirmant, la fédération leur donne une valeur supplémentaire. À d'autres moments, la Fédération formule des positions nouvelles qui tiennent compte des remarques faites pendant la concertation. Il faut s'en féliciter. Cependant, sur quelques points les positions du Maître d'ouvrage exprimées dans le compte-rendu diffèrent de celles exprimées présentées en réunions publiques (les fonctions du bâtiment du tournoi par exemple) et parfois semblent en retrait par rapport aux engagements pris publiquement (calendrier du chantier du CNE 1 par exemple).

- L'audition des acteurs du 9 novembre n'est pas prise en compte puisque, selon la FFT, « la retranscription de toutes ces interventions sera versée au bilan établi par le garant ». Ces auditions doivent être considérées par

la FFT comme des avis à prendre en compte. Enfin, il n'est jamais fait état des arguments de la déclaration commune de 19 associations nationales et territoriales qui a été adressée à la FFT. Cette déclaration est à prendre en compte formellement dans le compte-rendu.

Les éléments en conclusion identifient correctement les enjeux majeurs repérés pendant la concertation. Pour autant, les propositions formulées sur la poursuite de la concertation et sur la communication jusqu'aux travaux sont trop succinctes.

À ces premières remarques formelles, il convient d'ajouter les éléments qui font de la suite du bilan.

1 CNE : Centre National d'Entraînement construit sur une partie essentielle du stade Georges Hebert.

4. Avis du garant sur le compte-rendu au regard du déroulement de la concertation :

4-1 Les votes effectués en amont et pendant la concertation ont fragilisé la crédibilité de la concertation :

Dès la première réunion de travail avec les acteurs associatifs puis lors de la première réunion publique, le cadre de la concertation a suscité de vifs échanges.

Le sujet de discorde a porté sur le vote en Assemblée Générale de la FFT du 13 novembre portant sur de la ratification de la convention avec la Ville de Paris avant même la fin de la concertation. Plusieurs intervenants ont demandé de repousser la date de ce vote. La FFT a expliqué que le report du vote n'était pas possible.

Le garant a publiquement et formellement indiqué que le vote par le Conseil de Paris le 12 juillet, quelques jours après la décision de la CNDP, et le vote de l'Assemblée

Générale de la FFT quelques jours avant la fin de notre concertation faisaient porter une hypothèque sur la crédibilité de celle-ci. Il a demandé à la FFT de préciser comment elle comptait prendre en compte les résultats de la concertation malgré ce vote antérieur à sa conclusion.

Lors de la deuxième réunion publique, la FFT a indiqué que ses responsables seraient formellement habilités par l'Assemblée Générale pour proposer d'éventuels avenants à la convention. Les représentants de la Ville de Paris ont confirmé cette possibilité. Le garant a enregistré, comme le public, cet engagement officiel et a souhaité que la FFT informe en temps voulu le public et tous les interlocuteurs des décisions éventuelles relatives à des avenants.

Le garant a souhaité que le compte-rendu fasse mention explicitement à la possibilité d'avenants et demande que le vote de l'Assemblée Générale confirmant cet engagement soit joint au compte-rendu.

4-2 Le cadre « fermé » de la concertation telle que l'a entendue la FFT a été critiqué :

L'autre sujet de discussion sur la concertation a porté sur la présentation d'un seul projet, sans alternative ou sans variante. Cette critique a été fortement exprimée dès le début de la concertation et renouvelée le 9 novembre lors de l'audition des acteurs.

La Fédération a indiqué que « la concertation n'a pas été présentée comme un débat sur une remise en cause de l'opportunité de réaliser ce projet ». Les nombreux participants à la concertation et en particulier les 19 associations signataires de la déclaration commune évoquée ci-dessus ont « pris acte de la décision de l'assemblée générale de demeurer sur le site historique à Paris ».

Pour autant, de très nombreux intervenants ont souhaité que la discussion porte sur les caractéristiques principales du projet notamment son emprise sur le jardin des serres et son organisation spatiale. La Fédération a indiqué dès l'ouverture de la concertation et en conclusion de celle-ci que « la concertation n'a pas vocation à remettre en cause les éléments fondamentaux du projet ».

Le garant a précisé en réunion publique que rien n'obligeait formellement la FFT à présenter en concertation des scénarios alternatifs. Il a cependant relayé la demande de nombreuses associations et du public de mettre à disposition de ce dernier les éléments informatifs existants sur les différentes alternatives étudiées dans le passé.

Il a indiqué en réunion que rien n'interdisait, bien au contraire, à la FFT de fournir ces informations et d'indiquer pourquoi ces alternatives avaient été abandonnées.

Ces informations n'ont pas été rendues publiques, malgré la demande du garant.

À l'issue de la concertation, plusieurs acteurs du territoire continuent de souhaiter que des alternatives soient à nouveau étudiées en particulier pour éviter la construction du stade au sein du jardin des serres dont ils rappellent la valeur patrimoniale consacrée par des décisions officielles et historiques. Ces participants estiment que l'étude de ces alternatives serait pertinente dans le cas où l'une des autorisations nécessaires à la réalisation du projet actuel ne serait pas donnée. La Fédération Française de Tennis a indiqué clairement qu'elle n'entendait pas faire suite à cette demande.

Le garant demande que les études des alternatives, antérieures au projet actuel, soient rendues publiques et que la FFT précise en quoi elles lui semblent inopportunes.

4-3 Remarques que la durée et le calendrier de la concertation

Les échanges préalables entre la fédération et le garant ont conduit à porter à six semaines la durée initialement envisagée de 5 semaines et à programmer trois réunions thématiques au lieu de deux.

Le calendrier initial, validé par le garant, a été décalé de plusieurs jours pour permettre aux instances fédérales de valider les plans soumis à concertation. Ce décalage explique le télescopage entre le calendrier de la concertation et celui de l'assemblée générale de la FFT.

Le garant regrette profondément de ne pas avoir été informé en amont de ce risque, et de l'avoir découvert lors de la réunion avec les associations organisée quelques jours avant l'ouverture officielle de la concertation.

Au final, le calendrier adopté a néanmoins permis un déroulement correct de la concertation favorisant des échanges argumentés, mais n'a pas permis de démontrer que les résultats de celle-ci seraient pris en compte.

4-3 L'information du public sur la concertation a été concentrée en amont

Dans son compte-rendu, la Fédération rappelle le dispositif d'information mis en œuvre en amont de la concertation. Si ce dispositif est apparu initialement conforme aux usages de telles concertations et adapté au territoire, des critiques sont apparues ultérieurement.

Pendant les cinq premières réunions, il n'a pas été publiquement mentionné de critiques sur l'information du public. Cependant, lors de la réunion complémentaire de Boulogne certains participants ont estimé que l'information sur la concertation n'avait pas été suffisante.

Il convient d'ajouter que l'information mise en œuvre par la Ville de Boulogne pour la réunion complémentaire a permis de réunir un nombre supérieur de participants comparé à ceux des réunions tenues dans l'enceinte de Roland Garros.

A posteriori, il convient de constater que la communication a été trop concentrée sur quelques jours en amont et en début de concertation et qu'il n'a pas été procédé à des relances de la communication ni en direct ni à travers la presse.

...un site internet trop peu fréquenté :

Un site Internet spécialement dédié à la concertation a été mis en place. Cet outil est devenu indispensable dans ce type de démarche.

Selon les chiffres du compte-rendu, il y a eu 2 992 visites et 1525 internautes différents. Ces résultats sont particulièrement faibles au regard des autres concertations recommandées par la CNDP.

Le garant souhaite que la FFT précise dans le compte-rendu quels ont été les moyens utilisés pour faire connaître ce site et pour le promouvoir auprès des habitants et sur les différents réseaux Internet.

Il sera important d'analyser comment ce site a été promu et lié à celui de la FFT, à celui de Roland Garros et à celui de la

Ville de Paris qui ont, sur la période, connu des fréquentations importantes.

Il sera également utile de prolonger l'information du public à travers ce site. Enfin, il est souhaitable de garantir que la mémoire de la concertation reste aisément accessible à tous, sur toute la durée du projet, et notamment à tous ceux qui dans le futur devront émettre des avis sur le projet.

Au vu de ces éléments, le garant ne peut considérer que la FFT a mené « *une publicité élargie* ».

Dans le futur, et jusqu'au chantier, il sera indispensable que l'information du public soit garantie par des moyens plus substantiels et plus continus. Les ressources et l'aura médiatique de la FFT peuvent permettre de faire mieux.

4-4 Le public a pu s'exprimer :

Les réunions de concertation ont rassemblé en moyenne plus de 150 participants.

Ce chiffre est quantitativement proche des concertations équivalentes.

Qualitativement, les échanges ont été nourris et parfois complexes à animer tant la fougue et l'engagement de chacun étaient perceptible. Avec plus d'une trentaine d'interventions par réunion l'expression était libre et le plus souvent respectueuse.

Les avis exprimés ont été mis en ligne. Ils sont le plus souvent informés et très argumentés soulignant ainsi la forte implication des participants à la concertation.

Après discussion, certains avis ont été mis en ligne après des modifications de style qui semblaient, dans leur version initiale, mettre en cause des personnes.

Dans son compte-rendu, la FFT indique « *qu'une vingtaine de participants a manifesté un vif intérêt pour la concertation* ». Cette formulation peut laisser penser que le nombre de participants impliqués est peu significatif et qu'en conséquence les critiques émises seraient elles aussi peu significatives. Or, le garant doit faire observer que la plupart des intervenants cités se sont exprimés au nom d'associations locales et territoriales mais aussi nationales.

Compte tenu de ces éléments, la concertation a été conforme aux décisions de la CNDP qui précisait : « Elle fera une large place à l'expression du public, notamment à l'occasion de réunions publiques ».

4-5 La réponse aux questions : un engagement tenu mais des critiques sur certaines imprécisions. (Mettre le nombre)

Si dans les débats publics les maîtres d'ouvrage sont tenus de répondre pendant la durée du débat à toutes les questions formulées, il n'existe pas de règle équivalente pour les concertations à l'initiative du maître d'ouvrage.

La FFT a choisi, et le garant tient à souligner cet engagement, de répondre le plus tôt possible aux questions des participants. Après une période de rodage bien compréhensible, le rythme des réponses s'est fortement accéléré. À l'issue de la concertation toutes les questions ont été traitées. La précision des réponses apportées a fait discussion.

Des demandes de précision ont été formulées : notamment sur les surfaces précises consacrées à tel ou tel espace, sur les ventilations budgétaires, ou sur les coûts d'ensemble du projet (certains parlent de coûts complets) intégrant les pertes liées à la destruction d'ouvrages récemment construits et donc pas complètement amortis.

Suite à ces demandes, certaines précisions ont été fournies. Le compte-rendu témoigne de cet effort de précision.

Sur le plan financier les précisions apportées ne semblent pas suffisamment précises donc satisfaisantes. Dans le contexte qui est le nôtre, ces questions sont de plus en plus récurrentes. Il semble légitime que ces questions soient posées et que des réponses précises soient fournies.

4-6 L'accès à l'information sur les caractéristiques et le contexte du projet a été complet mais tardif sur plusieurs autres points.

C'est l'un des points sur lequel un garant a été particulièrement vigilant.

La mise en ligne de plusieurs documents clairement identifiés a été demandée par de nombreux participants, notamment ceux faisant référence aux débats du Conseil de Paris et surtout à la convention liant la Ville de Paris et la Fédération Française de Tennis.

La mise en ligne de certains de ces documents ne relevait pas de la responsabilité de l'unique FFT. De nombreux retards ont été déplorés par les participants puis formellement par le Garant.

Au final, et malgré quelques ratés initiaux rattrapés sur l'insistance du garant, il est satisfaisant de noter que tous ces documents sont disponibles et que le site de la concertation constitue une base documentaire de qualité utile au public et à toute autorité qui en aurait la nécessité.

Le garant n'a pu vérifier auprès des demandeurs si les nouveaux éléments graphiques concernant le bâtiment d'organisation du tournoi et sur le court central leur permettaient de mesurer les impacts visuels de ces constructions.

Avis du garant sur la synthèse thématique des avis exprimés formulée dans le compte-rendu :

La synthèse thématique des avis exprimés traite l'ensemble des points abordés durant la concertation. Elle traduit assez fidèlement les différents arguments avancés.

Pour autant, l'analyse du garant est différente sur plusieurs points. Tel est l'objet des remarques formulées ci-après.

4-3 Le schéma d'ensemble du projet d'extension : un doute sur la pérennité de cette extension :

La Fédération a présenté un schéma d'aménagement et a insisté sur le caractère qualitatif de son projet. À maintes reprises, elle a confirmé qu'elle ne recherchait pas une augmentation significative du nombre de spectateurs. Mais, qu'au contraire le projet visait à faciliter la fluidité des circulations. C'est dans ce cadre que la création de la « place des mousquetaires » et la construction du stade du jardin des serres devaient être comprises. La qualité d'accueil des spectateurs et de tous les acteurs du tournoi lui semble la principale garantie du tournoi face aux différentes concurrences.

Plusieurs intervenants, sans remettre en cause le choix de rester à Paris, ont estimé que d'autres schémas d'ensemble méritaient d'être étudiés. Principalement pour deux raisons : la première pour éviter la construction dans le jardin des serres. La seconde, c'est qu'ils estiment que sous la pression de la forte concurrence entre les différents tournois, la Fédération sera certainement conduite à solliciter de nouvelles extensions dans un futur proche. C'est pourquoi, ils demandent encore et toujours d'étudier une alternative, plusieurs d'entre eux estimant qu'une couverture de l'autoroute, même légère, permettrait d'y implanter les terrains en terre battue prévus aux « fonds des princes » où serait alors construit le court de 5 000 places.

Ces prises de position s'expliquent aussi par l'histoire récente. À plusieurs reprises des extensions ont été sollicitées et des engagements ont, selon plusieurs participants, été pris formellement notamment celui de ne pas s'implanter sur le jardin des serres. Le non respect de ces engagements fait craindre aux participants qu'il en soit de même dans le futur.

4-4 L'extension dans le jardin des serres :

C'est le sujet qui a suscité et suscite encore le plus de réactions et le plus d'incompréhensions mutuelles.

Les positions en présence semblent non conciliables. La Fédération et la Ville de Paris estiment qu'ils sont en mesure d'y construire un court sans nuire à l'équilibre du jardin des serres. De nombreuses associations et habitants ont été sidérés en découvrant ce projet et considèrent qu'il portera préjudice au patrimoine historique que constitue le jardin et les serres.

Une poursuite de la concertation sur le principe même de l'extension dans le jardin des serres n'est pas envisageable tant les positions des parties prenantes sont stabilisées et non conciliables.

Les échanges ont aussi porté sur la préservation des collections. Les échanges avec les services de la FFT et les services de la Ville en réunion et lors de la visite ont permis de clarifier plusieurs points sans pour autant rassurer réellement.

À l'issue des échanges plusieurs points restent à traiter. Ils sont pour parti repris dans le compte-rendu. Le garant souhaite insister sur plusieurs éléments particuliers.

Les participants à la concertation exigent que des garanties soient apportées pour que :

- Les nouvelles serres construites autour du stade soient d'un niveau de qualité supérieur ou égal aux meilleures serres actuelles.
- Les arbres remarquables plantés en proximité du nouveau stade soient particulièrement protégés. Conformément aux engagements de la FFT quatre d'entre eux sont particulièrement concernés.
- Les collections végétales soient bien protégées, correctement déplacées et toutes réimplantées sur le jardin des serres d'Auteuil.
- L'accès des riverains soit possible avant et pendant le tournoi du côté Boulogne Billancourt.
- L'usage du terrain confié à la Fédération soit respectueux du lieu, des plantes, des arbres, des bâtiments et de la culture de tous ceux qui partagent cet espace historique.

Le garant note l'engagement de la Ville de Paris de « demander une expertise externe confiée à des spécialistes indépendants de la Ville de Paris et de la FFT ».

Cet engagement est un acquis de la concertation.

Il convient de préciser que plusieurs associations et participants demandent que cette expertise externe soit sollicitée dès maintenant et que leurs premières conclusions permettent d'éclairer toutes les instances amenées à se prononcer sur le projet.

Sur ce sujet, la concertation a été effective et a répondu à la demande de la CNDP :

« Elle portera sur la relocalisation des serres supprimées et des collections végétales qu'elles abritent ».

Une confirmation des engagements pris en cours de concertation mérite d'être portée à connaissance du public. De même, une bonne information du public sur la mise en œuvre du projet, s'il se poursuit, est à garantir.

4-5 L'implantation du CNE sur le stade Hebert : une concertation qui progresse, des garanties à fournir.

La concertation concernant les conséquences de l'implantation du CNE et la suppression d'installations sportives aux fonds des princes s'est développée en amont avec les différentes parties prenantes.

L'actuelle concertation a permis d'approfondir les échanges et de clarifier les points qui restent en discussion.

Plusieurs interlocuteurs, riverains, associatifs, parents d'élève, enseignants de sport n'ont toujours pas compris en quoi la proximité du CNE et de Roland Garros était indispensable. Ils ont bien entendu les représentants de la FFT expliquer les avantages de cette proximité pour les réunions d'entraîneurs régionaux, pour les stages de formation, pour l'accès des espoirs aux courts en terre battue. Mais ils ne sont pas convaincus que cette proximité soit impérative. D'autres fédérations ont, d'après eux, su trouver des solutions différentes.

À l'issue de la concertation menée, il apparaît que plusieurs interlocuteurs estiment que les échanges engagés avec les élus de la Ville et du 16^{ème} arrondissement et les services et la ville, avec la FFT, pourraient permettre un bon redéploiement des équipements et, au final, une meilleure offre sportive.

Il reste plusieurs sujets de préoccupations importants :

- Que le redéploiement et son calendrier soient confirmés et votés.
- Que les plans du CNE soient réétudiés pour que la piste d'athlétisme prévue sur le stade Hébert permette des épreuves scolaires,
- Qu'une alternative soit trouvée pour les courts de tennis du fond des princes,

Mais surtout, il est exigé, au vu de l'expérience récente du stade Jean Bouin, que les travaux ne commencent pas au CNE ou au fonds des Princes avant que les travaux des nouveaux équipements annoncés par la Ville soient réellement financés, programmés pour qu'ils soient disponibles sans rupture.

Le représentant de la Ville de Paris a indiqué qu'il est disponible pour étudier de façon ouverte un nouveau calendrier. La position de la FFT indiquée dans le compte-rendu évoque un report des travaux d'un semestre ce qui paraît en deçà de la position exprimée par la Ville de Paris.

4-6 Les bâtiments construits ou surélevés dans l'enceinte actuelle de Roland-Garros.

L'élévation programmée du court central à 31 mètres pour y implanter une couverture mobile a été clairement présentée par la FFT. Ce projet a fait l'objet de remarques de la part de riverains du stade. Son principe n'a pas été formellement mis en cause.

L'usage de ce stade à d'autres fins que tennistiques ou sportives a fait l'objet de plusieurs critiques. La FFT a indiqué que ce stade ne pourrait pas être utilisé en hiver et qu'elle n'avait pas vocation à organiser des manifestations non sportives. Ces éléments ont été de nature à réduire les inquiétudes des riverains.

L'élévation du stade Suzanne Lenglen n'a pas été formellement présentée car non programmée actuellement.

La construction d'un bâtiment d'organisation du tournoi a fait l'objet de nombreuses questions. Les réponses apportées par la Fédération sur ses fonctions et dimensions ont semblé imprécises ou évolutives. Les participants ont été inquiets de découvrir en fin de concertation que la hauteur de ce bâtiment pouvait aller de 15 à 18 m. Une hauteur comparable à celle de l'actuel court central.

Enfin, le court implanté au fonds des princes a fait l'objet d'une discussion sur sa hauteur et son insertion paysagère. La FFT s'est engagée sur une hauteur inférieure à 10 mètres toute structure confondue (fixe et amovible).

4-7 La place des Mousquetaires et l'avenue Gordon Bennet :

La réalisation de la place des Mousquetaires a été largement évoquée par la Fédération qui a insisté sur son rôle majeur pour la fluidité de circulation des spectateurs et pour l'accueil de ceux-ci.

Elle a précisé qu'en aucun cas, le stade prévu sur le jardin des serres ne pouvait être déplacé sur la place des mousquetaires sauf à remettre en cause les objectifs du projet.

À la demande des participants, la FFT a précisé que cette place ne serait pas utilisée pour des retransmissions télévisées de masse. Elle a aussi précisé que cette place serait rendue au public tout le reste de l'année. Son entretien restant à la charge de la Fédération.

Plusieurs intervenants ont insisté pour que l'avenue Gordon Bennet reste urbaine tout au long de l'année et ne soit pas intégrée au stade comme l'a été précédemment l'avenue Suzanne Lenglen. Ils ont par ailleurs insisté pour que la fermeture à la circulation automobile et piétonne soit réduite. La Fédération indique dans son compte-rendu qu'elle s'engage à une fermeture inférieure aux 9 semaines prévues dans la convention et si possible à 6 semaines maximum.

La Ville de Boulogne Billancourt a demandé à être associée aux discussions sur l'usage de cette avenue qui a un rôle spécifique pour l'accès à la ville.

4-8 La circulation, le stationnement et les transports :

Ces thèmes ont été particulièrement abordés lors d'une réunion thématique et au cours d'une réunion complémentaire tenue à Boulogne Billancourt.

À l'issue de ces réunions, il apparaît que les avis divergent entre les experts qui s'exprimaient au nom de la Fédération et les associations de riverains et les riverains eux-mêmes à la fois sur la situation actuelle et sur les conséquences de l'extension.

Le diagnostic de la situation actuelle n'est pas partagé.

Selon les riverains les chiffrages avancés par les experts ne décrivent pas la situation réelle et ne sont nullement confirmés par leurs observations directes. Ces divergences portent sur le nombre de voitures de spectateurs, les places de parking réellement disponibles, le volume du stationnement sauvage dans le Bois de Boulogne, le nombre grandissant de deux roues, le nombre de voitures des sponsors et des organisateurs, le nombre des camions de livraison ou de télévision.

De même, les riverains et les associations estiment que les informations fournies sur les conséquences de l'extension et sur l'évolution du nombre de spectateurs sont parcellaires, très optimistes et au final peu convaincantes.

Le garant constate que les informations communiquées en réunion conclusive et dans le compte-rendu sont plus précises et complètes. Pour autant, ces informations n'ont pas été soumises à l'appréciation du public et discutées dans le cadre de la concertation.

La concertation sur l'adéquation des transports publics n'a pas été suffisante. Il paraît indispensable de conduire une analyse contradictoire de la situation actuelle, des conséquences de l'extension et des voies et moyens d'améliorer substantiellement la situation avant toute extension.

4-9 Les différents stades et les relations entre les villes de Paris et Boulogne-Billancourt

Tout au long de la concertation et spécifiquement lors de la réunion complémentaire de Boulogne Billancourt, les intervenants ont insisté sur l'impact des différents équipements sportifs du quartier : Roland-Garros, Parc des Princes, Jean Bouin et Piscine Molitor.

Pour les riverains, comme pour de nombreuses associations, ces projets semblent conduits sans coordination explicite et sans association du public. Les impacts des travaux et des différentes manifestations sur le quartier sont redoutés.

Le Député Maire de Boulogne Billancourt a rappelé le vote du conseil municipal et a demandé à la Fédération de répondre aux réserves qui ont été formulées. La réunion complémentaire a permis de commencer à répondre à ces questions.

Les difficultés de relations entre les deux villes (Paris et Boulogne Billancourt) ont été régulièrement évoquées en réunions. Bien qu'en rapport avec le projet, le traitement de cette question, directement politique, ne pouvait faire partie de la mission du garant.

4-10 Les modalités d'information jusqu'à l'enquête publique.

Le dernier point de la décision de la CNDP du 6 juillet est explicite : « *La concertation portera également sur les modalités d'information jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier* ».

Au cours de la concertation cette question n'a pas été explicitement soumise à concertation par la Fédération Française de Tennis. Aucun dispositif n'a été précisément présenté avec des moyens définis et un calendrier prévisionnel.

Le compte-rendu, au 25 novembre, évoque un principe intéressant : « la poursuite du projet doit se faire en prolongeant la concertation et en maintenant un haut niveau de débat ».

Quelques modalités concrètes sont évoquées : « maintenir un lien avec l'ensemble des riverains du projet en poursuivant la diffusion de la lettre d'information ; organiser aux étapes clés une réunion publique d'information ; engager en partenariat avec la Ville de Paris et la Ville de Boulogne-Billancourt une communication de signalisation chantier ambitieuse et un accompagnement des riverains ».

Ces modalités paraissent assez limitées dans leur ambition au regard des attentes exprimées pendant la concertation.

6 En conclusion,

Le bilan a été finalisé par le garant, le 28 novembre, sur la base de ses propres analyses et observations de la concertation et sur la base du compte-rendu non définitif mis à sa disposition le 25 novembre.

Comme souhaité par la Fédération Française de Tennis, le bilan du garant est envoyé à la CNDP ce jour pour envoi à ses membres en vue d'une analyse lors de sa séance de Décembre.

Dans son bilan, le garant a évalué les avancées et les limites de la concertation.

Pour conclure et préparer la décision de la CNDP, le garant estime qu'au regard de la décision du 6 juillet :

- L'information du public a été réelle au début de la concertation mais insuffisamment développée en cours de celle-ci pour que l'on puisse estimer qu'a été faite une large place à l'information du public, par une publicité élargie. Dans le futur, l'information du public est à garantir par des moyens appropriés et régulièrement évalués.
- La qualité et à la sincérité des informations diffusées a été réelle, même si certaines informations ont été tardivement rendues publiques ou ont manqué de précision.
- La concertation a favorisé l'expression du public notamment à l'occasion de réunions publiques et sur le site Internet.
- La relocalisation des serres supprimées et des collections végétales qu'elles abritent a été explicitement discutée et a donné lieu à des informations plus précises et à des engagements à confirmer.
- La relocalisation des terrains de sport scolaire a été étudiée en concertation, des engagements ont été publiquement pris et méritent une confirmation de la part de la Ville de Paris et de la FFT en particulier sur les calendriers.
- L'adéquation des transports publics a été abordée en réunion publique, mais les informations fournies ont été trop partielles et contradictoires pour permettre un réel échange argumenté avec les participants. De nouvelles informations plus précises ont été présentées en réunion conclusive et dans le compte-rendu mais n'ont pas fait l'objet d'un échange avec le public. Une analyse contradictoire des données paraît nécessaire.
- Les modalités d'information jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier n'ont pas été soumises à concertation. Les principes et modalités présentés dans le compte-rendu sont limités dans leur ambition et ne répondent pas assez aux demandes exprimées.

Annexe N°6

Les sites Internet à consulter

www.rolandgarros.com

www.fft.fr

www.concertation-rolandgarros.fr

www.boulognebillancourt.com

www.wikipedia.org

Annexe N°7

L'étude de la CCIP Hauts de Seine (2010)

*« L'impact de Roland Garros sur le tissu commercial et
Hôtelier de Boulogne-Billancourt »*